



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

PIECE 02C BILAN DE LA CONCERTATION

Pays de Saint Gilles Croix de Vie



SOMMAIRE

- 0. CONTEXTE & PRÉSENTATION GLOBALE DES TEMPS FORTS DE
CONCERTATION 2
- 1. COMPTE-RENDU DES DEUX ATELIERS DE CONCERTATION 6

0. Contexte & présentation globale des temps forts de concertation

Bien qu'il soit un document technique, un PAPI est également un document de planification, un projet de territoire, devant traduire une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs concernés.

L'élaboration d'un PAPI se veut donc une démarche concertée, à la croisée des visions techniques, scientifiques et des visions politiques.

Comme formulé dans le cahier des charges PAPI 3, sa finalité est *de promouvoir une gestion intégrée du risque inondation, à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des enjeux du territoire par la définition de stratégies portées par les élus locaux, dans le respect du [présent] cahier des charges, et l'apport, dans ce cas, d'un soutien financier de l'État.*

Parallèlement, un PAPI se trouve à la croisée des différentes planifications territoriales puisqu'il a des implications directes sur la gestion des espaces :

- Espaces urbanisés (implications sur l'aménagement du territoire, les enjeux de l'urbanisation, etc.) ;
- Espaces naturels (marais rétro littoraux, milieux situés en zones inondables) ;
- Espaces occupés (secteurs cultivés, pâturés, etc.) ;
- Espaces en eau (gestion des écoulements, digues et aménagements hydrauliques, etc.).

Une articulation doit être assurée entre toutes ces politiques, et l'implication des acteurs doit permettre de la garantir.

Pourquoi la démarche participative est-elle nécessaire et comment l'accompagner ?

Aujourd'hui, le littoral est confronté à une dynamique complexe avec ses interactions à la fois sociales, économiques, écologiques et culturelles, entre la mer et la terre :

- Présence croissante de populations néo-riveraines dont la demande est de plus en plus déconnectée de la réalité maritime, de ses aménités, mais aussi de ses dangers ;
- Spéculation foncière et immobilière et inadéquation des politiques d'aménagement du territoire (planification, urbanisme, valorisation et solidarité territoriales, etc.) engendrant une urbanisation progressive ;
- Présence d'activités de loisirs (nautisme, baignade, pêche à pied, etc.) se surajoutant aux usages déjà multiples du littoral ;
- Forte pression exercée sur les activités et les professionnels du secteur primaire (agriculture, conchyliculture, pêche maritime, etc.) qui ont de plus en plus de difficultés à préserver leur place sur le littoral (maintien des infrastructures, cohabitation avec les néo-ruraux, etc.) ;
- Complexité et tensions potentielles entre les parties prenantes (collectivités et leurs groupements, ASA et propriétaires, professionnels, services de l'État) sur la gestion hydraulique des marais et des niveaux d'eau du fait d'une multitude de périmètres et de logiques d'intervention parfois sans cohérence entre elles ;
- Enchevêtrement de projets, démarches, politiques, réglementations, etc. plus ou moins articulés, mais portés par une grande diversité de structures ;
- Prise de conscience des enjeux liés aux changements climatiques et à la montée des océans, et à leurs conséquences sur la bande côtière ;
- Edification d'ouvrages de protection contre la mer et difficultés pour les entretenir, associées aux formes de gouvernances actuelles (collectivités locales, ASA) et à leur évolution (GEMAPI) ;

- Diversité de perceptions des risques littoraux et renvoi réciproque des responsabilités en termes de protection ;
- Complexité liée au fait que le trait de côte est une frontière non seulement entre la terre et la mer mais également entre les compétences des collectivités locales et celles de l'État.

Pour garantir la réussite d'un PAPI, c'est-à-dire élaborer une stratégie de gestion durable du risque réellement partagée, il est essentiel d'engager dès le début un travail collectif avec l'ensemble des acteurs locaux. Cela leur permet d'approfondir les enjeux et de définir eux-mêmes la stratégie, évitant ainsi toute remise en cause de la démarche.

La concertation proposée dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2 a mobilisé une approche experte apportée par ARTELIA et une approche participative apportée par COMMUN accord.

Cette méthode puise sa force dans la cohérence entre les apports experts et les perceptions diffuses des acteurs locaux, générant ainsi un effet miroir.

En effet, si la concertation, pivot de la démarche, permet de construire une stratégie ancrée dans la réalité locale, condition essentielle de l'adhésion du plus grand nombre à la gestion durable du littoral ; l'expertise technique est, elle, au service des acteurs et constitue un élément d'élucidation et d'enrichissement des débats entre les parties prenantes. En outre, un travail de vulgarisation permanent est nécessaire afin que tous les acteurs, spécialistes ou non, acquièrent une même compréhension des enjeux.

Quels temps forts ont été organisés ?

Le tableau ci-après présente les trois ateliers de concertation ayant été organisés dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2.

PHASE ET ETAPE	MOIS	NATURE DES ATELIERS	PUBLIC CIBLE	OBJECTIFS	DONNEES D'ENTREES PREALABLES	METHODE ET OUTILS D'ANIMATION ENVISAGES	RESULTATS ATTENDUS
Phase 2 : Elaboration de la stratégie	4	Premier atelier « Construction des scénarii »	Ensemble des élus et des agents locaux	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un travail collectif de construction des scénarios différenciés (court, moyen et long terme) proposés par ARTELIA (s'inspirant des résultats issus du premier atelier) Réaliser un travail collectif de spatialisation des modes de gestion en fonction des enjeux 	Restitution du bilan de l'atelier précédent (COMMUN accord) Traitement cartographique représentant les différents scénarii (ARTELIA)	Travail cartographique à l'aide de calques et en petits groupes en mode boucle critique (ou Word café) <i>Chaque groupe traite un scénario pendant un certain délai, puis une permutation (rotation) est opérée de sorte qu'à la fin du processus, tous les groupes ont été amenés à réfléchir sur tous les scénarios proposés. Elle débouche sur une discussion générale grâce à des rapporteurs choisis parmi le public.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Regards critiques des élus et des agents sur les différentes stratégies possibles face à la complexité des conséquences liées à ces risques Engagement des élus locaux vers le choix d'une stratégie partagée Élaboration et consolidation de variantes
Phase 2 : ...Et du programme d'actions	6	Deuxième atelier « Construction du programme d'actions »	Ensemble des élus, des agents locaux et des personnes ressources (services de l'État, experts locaux, collectivités, associations, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Présenter l'architecture du programme d'actions Inviter les élus à compléter et consolider les fiches actions et à en étudier la faisabilité 	Restitution de la stratégie validée (ARTELIA) Réalisation d'une première version du programme d'actions avec les éléments de contenu (en format PPT) à partir des matériaux récoltés dans les ateliers précédents (ARTELIA et COMMUN accord)	Travail en plénière, fiche action par fiche action, pour détailler et consolider : <ul style="list-style-type: none"> la finalité et les objectifs de chacune des actions, la méthode indicative de mise en œuvre le calendrier de mise en œuvre, le maître d'ouvrage et les partenaires impliqués, le coût et les modes de financement possibles, les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action, les impacts attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation par les participants des pistes d'action et/ou d'aménagement par sections du littoral homogènes Contribution de chacun pour la construction d'un programme d'actions concret, réaliste et réalisable.

Phase 2 :	18	Troisième atelier « Consolidation du programme d'actions »	Ensemble des élus, des agents locaux et des personnes ressources (services de l'État, experts locaux, collectivités, associations, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Restituer les travaux des précédents ateliers, à savoir les modalités de gestion du littoral retenues par tronçon cohérent • Travailler sur les autres axes du PAPI (hors travaux) 	Restitution des stratégies locales (ARTELIA) Consolidation du programme d'actions, hors axes travaux 6 et 7	Travail en sous-groupe, par axe du PAPI pour proposition d'actions nouvelles, amendement des actions du PAPI 1, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation par les participants des stratégies locales validées à la suite de leurs travaux de l'atelier 2 • Contribution de chacun au contenu des axes 1 à 5.
-----------	----	---	--	---	--	--	--

1. COMPTE-RENDU DES TROIS ATELIERS DE CONCERTATION

Les ateliers de concertation ont permis une réelle co-construction du PAPI 2. Positionnés à des moments stratégiques de la démarche, ils ont permis d'alimenter les études :

- **Etablissement de la stratégie globale du PAPI** : quelles ambitions ? quelle articulation entre les différentes modalités de gestion du risque ? quelle vision à long terme pour quels objectifs à court terme ?
- **Etablissement des stratégies locales** : déclinaison des différentes modalités de gestion du risque (protection, adaptation, repli, etc.) pour chacun des secteurs littoraux cohérents.
- **Etablissement du programme d'action** : définition des actions à intégrer, travail de définition du contenu des actions.

Les comptes-rendus des trois ateliers de concertation sont repris ci-après.

Compte-rendu de l'atelier participatif n°1

Elaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Propos introductif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, actuel porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Saint Gilles », avait réalisé un premier PAPI couvrant la période 2014 à 2022.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé d'actualiser et de poursuivre les actions du PAPI. Dans ce cadre, une démarche de concertation a été lancée afin d'élaborer une stratégie partagée du territoire vis-à-vis du risque inondation, en particulier des phénomènes de submersion marine et d'érosion. Cette démarche permet également de renforcer la culture du risque du territoire pour améliorer sa capacité à anticiper et faire face aux aléas. Enfin, l'objectif est d'obtenir la labellisation du nouveau PAPI en 2025.

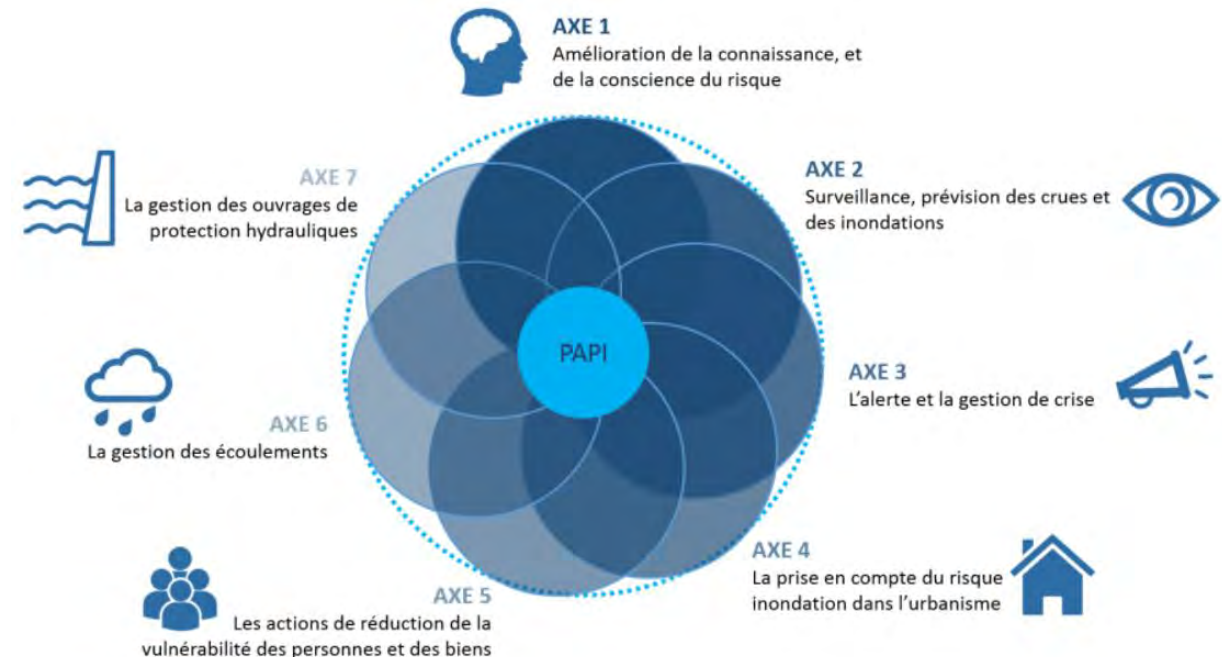
Ainsi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a missionné les bureaux d'études ARTELIA et COMMUN accord, afin d'élaborer un dossier PAPI complet ainsi qu'une démarche en concertation avec les participants volontaires du territoire pour co-construire le dispositif de renforcement de la prévention des risques d'inondation sur le territoire.



Les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations concernent :

- La santé humaine
- Les biens
- Les activités économiques
- L'environnement

Le PAPI s'articule autour de 7 axes :



Retour sur l'outil

Dans le cadre de ce premier atelier, nous vous proposons ci-après une synthèse des échanges et réflexions qui ont réuni plus d'une vingtaine de participants.

Pour rappel, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- 1 **Mot d'accueil et présentation de la mission**
- 2 **Synthèse du diagnostic approfondi du territoire**
- 3 **Présentation des configurations territoriales et modes de gestion**
- 4 **Travail de groupe – Construction d'une vision territoriale**
- 5 **Temps de synthèse général**
- 6 **Clôture de l'atelier**
- 7 **Pot de l'amitié**



Retour sur l'outil

Le travail de groupe s'est déroulé comme suit :

Chaque table choisit une configuration territoriale parmi trois présentées, à explorer. Pour cette configuration, le groupe définit une stratégie à l'aide de cartons : les modes de gestion souhaités à terme, ainsi que le cheminement pour y arriver à court, moyen et long terme, pour chaque espace type composant la configuration territoriale.

Rappel des configurations territoriales sur le territoire :

Configuration territoriale 1 « Rétro-littoral soumis à inondation & marais » :

Les principaux aléas : Remontée de nappe, débordement de cours d'eau, rupture d'ouvrage et ruissellement pluvial.

Configuration territoriale 2 « Littoral urbanisé » :

Les principaux aléas : Submersion marine, débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial et érosion.

Configuration territoriale 3 « Littoral non urbanisé » :


Les principaux aléas : Submersion marine, débordement de cours d'eau, et érosion.

Plusieurs modes de gestion existent pour élaborer une stratégie à court, moyen et long terme. Ils se répartissent en trois familles. Il est également possible de laisser-faire, c'est-à-dire de ne pas toucher à l'existant.

Des cartons vierges étaient à disposition pour compléter la réflexion. Sur les différentes tables, les participants ont ajouté des modes de gestion complémentaires, tels que l'« anticipation » et la « sensibilisation », ou des actions opérationnelles.

De même, de nouveaux espaces types ont été apportés, en fonction de la configuration choisie.

ESPACES TYPES

 **Zones résidentielles diffuses**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

Préciser si nécessaire :


ESPACES TYPES

 **Parcelles agricoles**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

Préciser si nécessaire :

ESPACES TYPES

 **Port**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

Préciser si nécessaire :

MODES DE GESTION

 **Adaptation**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Vivre avec le risque. Transformation du bâti, suivi et gestion adaptative des milieux naturels, transformation des activités et des usages)

À condition que :

MODES DE GESTION


 **Laisser-faire**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.)

À condition que :

MODES DE GESTION


 **Recomposition**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Réorganisation spatiale du territoire, repli stratégique, relocalisation des activités, des biens et des personnes)

À condition que :

MODES DE GESTION

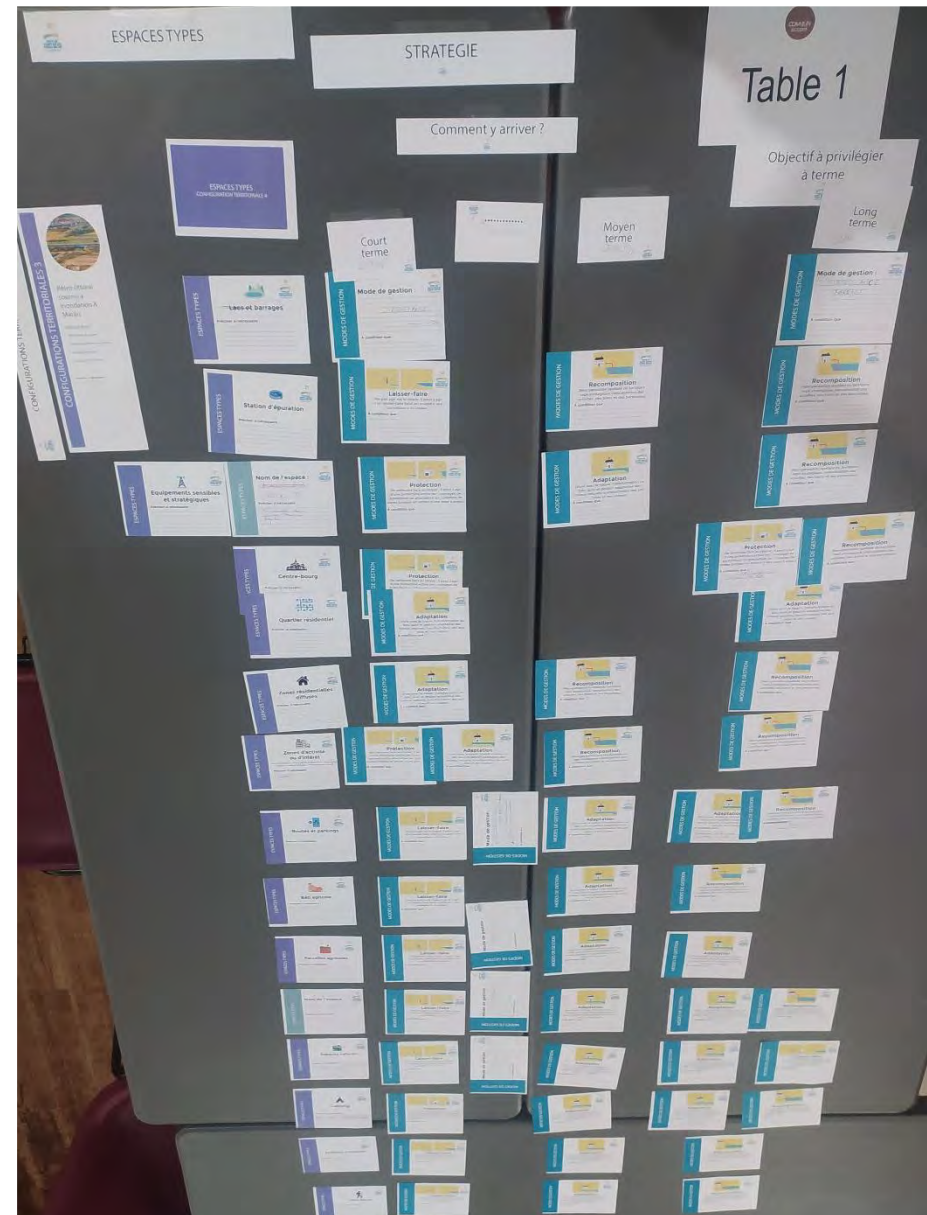
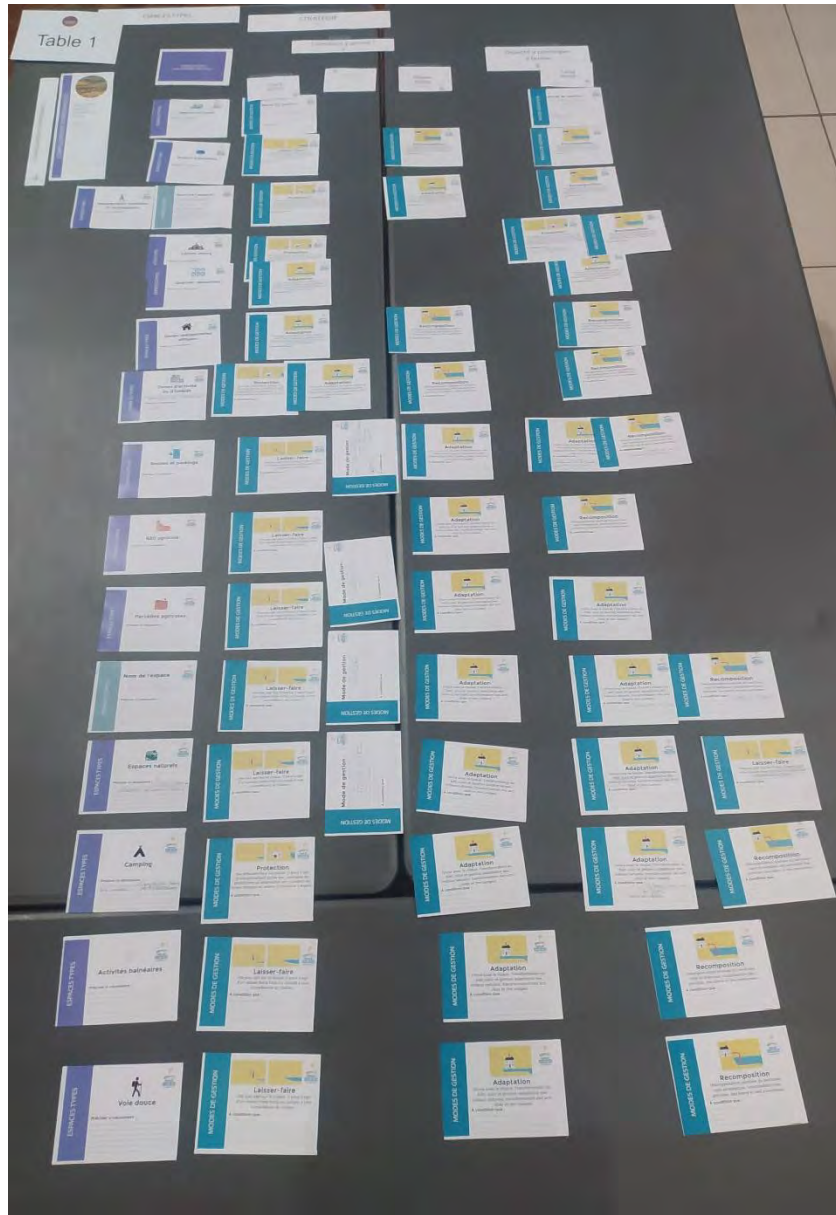
 **Protection**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu).

À condition que :

Configuration 1 : Le rétro-littoral soumis à inondation & marais



Configuration 1 : Le rétro-littoral soumis à inondation & marais

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
BARRAGES (et réserves d'eau)	RECIT : une surveillance tout au long de la trajectoire du court terme au long terme.		
Station d'épuration			
SECOURS—RIS (PC sécurité, Mairie, Caserne pompier et hôpitaux) ET Equipements sensibles et stratégiques			
Centre-bourg Quartier résidentiel		RECIT : le triptyque d'action est essentiel, il est également possible de mettre en œuvre un déboussage au cas par cas (afin de faciliter l'écoulement). 	
Zones résidentielles diffuses		RECIT : une recomposition rapide est importante au vu du caractère anecdotique de ces	
Zones d'activité ou d'intérêt Dont Ehpad			
Routes et parkings			
Bâti agricole			
Parcelles agricoles			

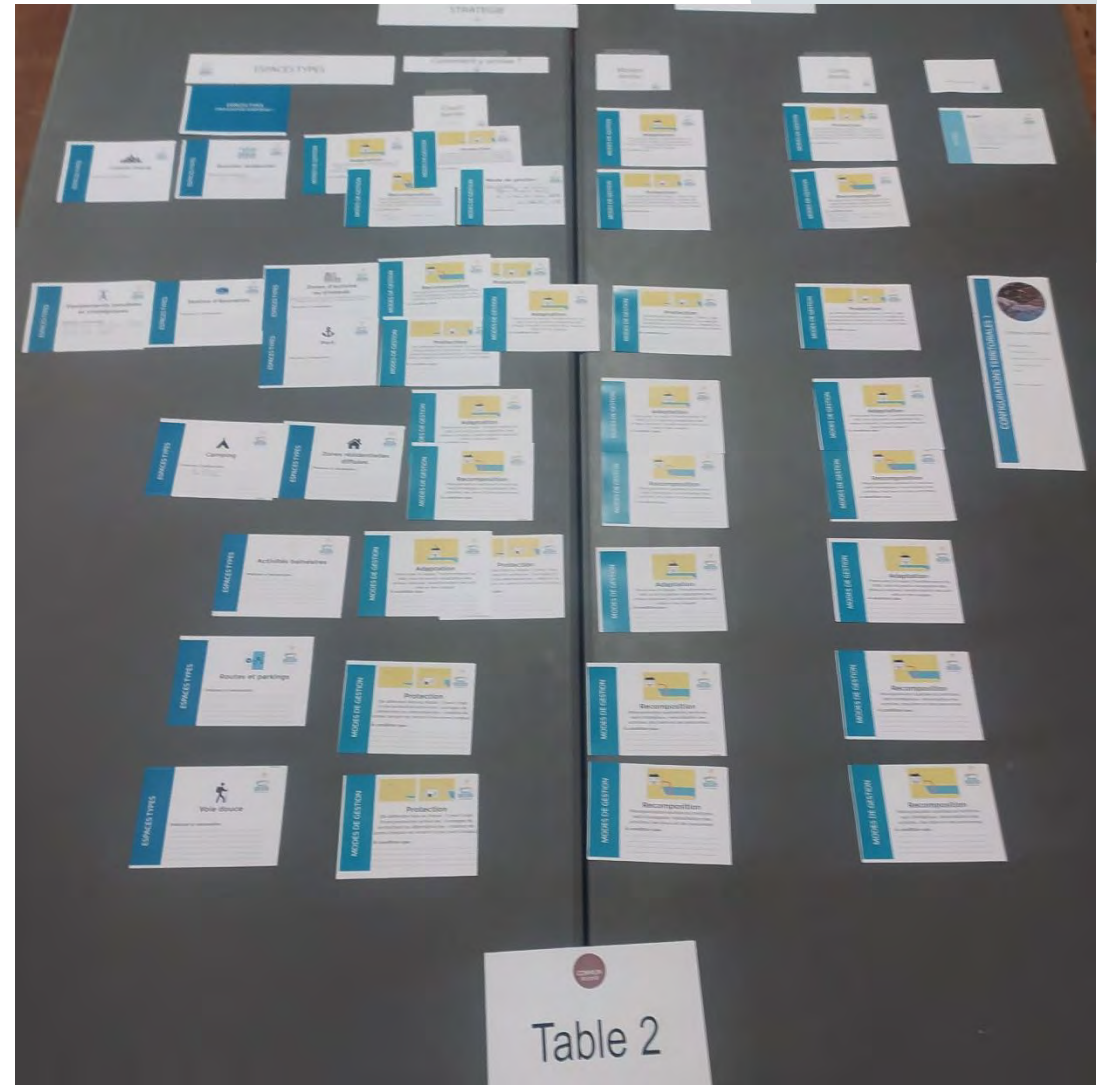
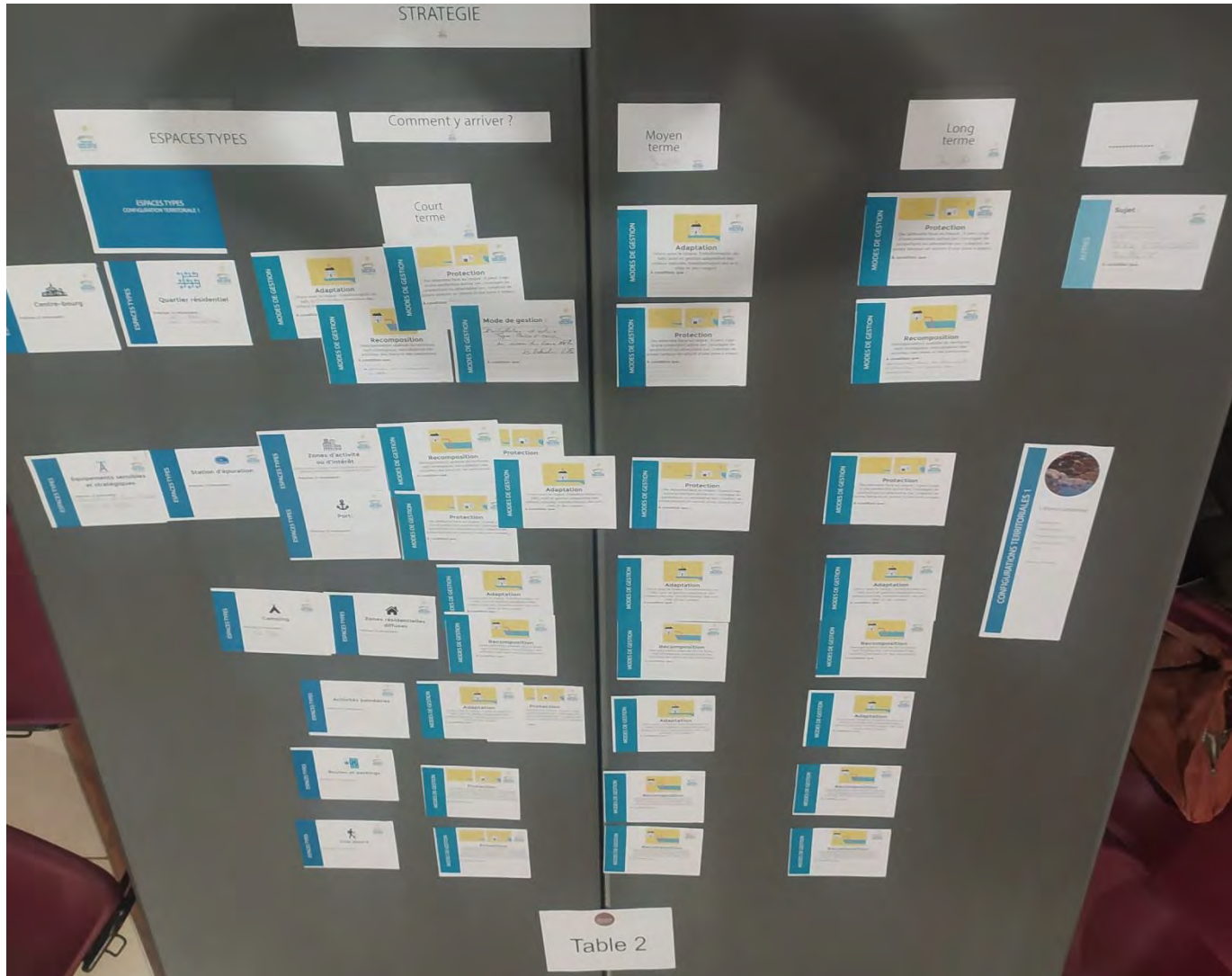
Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
VOIES FERREES			RECIT : penser l'adaptation avec une rehausse de la voie ferrée et penser la recomposition avec la relocalisation de la gare.
Espaces naturels	RECIT : Attention spécifique à porter aux zones Natura 2000.	RECIT : avec une surveillance du risque.	RECIT : Le laisser-faire est une finalité des espaces naturels.
Camping	RECIT : Camping Océan Brem déjà inondable.		RECIT : cabanes / sanitaires sur pilotis. Penser à des habitats insolites.
Activités balnéaires			
Voie douce			

Récit TRANSVERSAL et vision globale





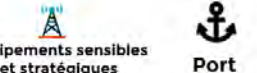



















Pour la configuration territoriale correspondant aux zones rétro-littorales soumises au risque inondation et aux zones de marais, les participants ont privilégié, sur le long terme (horizon 2100), une gestion sous forme de recomposition territoriale et d'adaptation. L'objectif à long terme est d'éviter les mesures de protection/défense pure, hormis pour les zones bâties et les bourgs, quand l'adaptation ne suffit pas. Enfin, en ce qui concerne les espaces naturels, ces-derniers pourront faire l'objet d'une gestion de type « laisser-faire », qui est finalement la finalité de ce type d'espace.

De manière transversale, les participants soulignent l'importance de la planification notamment via les documents d'urbanisme, de la communication et d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils notent par ailleurs le besoin de faire des simulations et des modélisations de risque afin de s'y préparer au mieux.

Configuration 2 : Le littoral urbanisé



Configuration 2 : Le littoral urbanisé

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>RECIT : les participants ont ciblé les secteurs des Becs et des Mouettes.</p>  <p>Centre-bourg Quartier résidentiel</p>	<p>RECIT : privilégier la protection et la réduction de vulnérabilité. A court terme, recomposer le territoire par le repli quand c'est nécessaire. (Installation d'un système d'écluse type MOSE comme à Venise au niveau de l'Avenue du vieux Môle pour une protection de la ville ?)</p>  <p>Protection Adaptation Recomposition</p>	 <p>Adaptation Protection</p>	<p>RECIT : la recomposition à long terme consiste à réfléchir au futur de l'urbanisation, et à sanctuariser dans les documents d'urbanisme les zones non habitables.</p>  <p>Protection Recomposition</p>
<p>RECIT : les équipements sensibles et stratégiques concernent principalement les moyens de communication. Les participants notent également que les ports sont multiples sur le territoire.</p>  <p>Equipements sensibles et stratégiques Port</p>	 <p>Protection Adaptation Recomposition</p>	 <p>Protection</p>	 <p>Protection</p>
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahanax».</p>  <p>Zones résidentielles diffuses Camping</p>	 <p>Adaptation Recomposition</p>	 <p>Adaptation Recomposition</p>	 <p>Adaptation Recomposition</p>
<p>Activités balnéaires</p> 	 <p>Protection Adaptation</p>	 <p>Adaptation</p>	 <p>Adaptation</p>
<p>Routes et parkings</p> 	 <p>Protection</p>	 <p>Recomposition</p>	 <p>Recomposition</p>
<p>Voie douce</p> 	 <p>Protection</p>	 <p>Recomposition</p>	 <p>Recomposition</p>


























Récit TRANSVERSAL et vision globale

Pour la configuration territoriale correspondant au littoral urbanisé, les participants ont privilégié le triptyque « protection-adaptation-recomposition » (pas de laisser-faire au vu des nombreux enjeux en zone urbanisée). L'objectif de long terme reste de privilégier au maximum la recomposition, et surtout de limiter au maximum la « protection pure ». Les centres-bourgs et quartiers résidentiels sont dans un premier temps protégés, adaptés et recomposés (au sens du repli). A long terme, la recomposition territoriale est privilégiée (au sens des choix futurs d'urbanisation). Les activités balnéaires doivent être adaptées, puisque la recomposition est plus difficilement envisageable pour ces dernières (leur définition même est d'être littorales).

De manière transversale, les participants prônent la communication, la sensibilisation, l'acculturation au risque et la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité.

Configuration 3 : Le littoral non urbanisé

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>RECIT : il s'agit spécifiquement des cordons dunaires.</p>  <p>Espaces naturels</p>	<p>RECIT : uniquement avec une surveillance du risque.</p>  <p>Laisser-faire</p>	<p>RECIT : suivi et surveillance de manière active et transversale.</p>  <p>Protection</p>	<p>RECIT : importance d'une protection ponctuelle.</p>  <p>Protection</p>
<p>RECIT : les participants ciblent la Station des 60 bornes et la barrage des Vallées.</p>  <p>Equipements sensibles et stratégiques</p>	 <p>Protection</p>  <p>Adaptation</p>	<p>RECIT : importance de l'anticipation !</p>	 <p>Recomposition</p>
 <p>Routes et parkings</p>	 <p>Laisser-faire</p>	 <p>Laisser-faire</p>	<p>RECIT : à déplacer si nécessaire.</p>  <p>Recomposition</p>
 <p>Bâti agricole</p>	 <p>Protection</p>  <p>Adaptation</p>	<p>RECIT : notamment via les documents d'urbanismes (PLU et ZAN).</p>  <p>Recomposition</p>	
<p>RECIT : notamment marais et zones tampons.</p>  <p>Parcelles agricoles</p>	<p>RECIT : laisser-faire en contribuant à un équilibre (notamment écologique) de manière transversale et systémique.</p>		
<p>RECIT : minime sur le territoire selon les participants.</p>  <p>Zones résidentielles diffuses</p>	<p>RECIT : adaptation légère avec des batardaux.</p>  <p>Adaptation</p>		 <p>Recomposition</p>
 <p>Voie douce</p>	 <p>Laisser-faire</p>  <p>Recomposition</p>		

Récit TRANSVERSAL et vision globale

Pour la configuration territoriale correspondant au littoral non urbanisé, les participants ont une vision de long terme qui vise à recomposer le territoire (à l'exception des cordons dunaires qui doivent être protégés). Le court terme privilégie la protection, l'adaptation, voire le laisser-faire lorsque les enjeux sont moindres. Par exemple, ils prônent pour les parcelles agricoles un laisser-faire en contribuant à un équilibre notamment écologique.

De manière transversale, les participants prônent un équilibre, une surveillance active et une anticipation territoriale.





Compte-rendu de l'atelier participatif n°2

Elaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Propos introductif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, actuel porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Saint Gilles », avait réalisé un premier PAPI couvrant la période 2014 à 2022.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé d'actualiser et de poursuivre les actions du PAPI. Dans ce cadre, une démarche de concertation a été lancée afin d'élaborer une stratégie partagée du territoire vis-à-vis du risque inondation, en particulier des phénomènes de submersion marine et d'érosion. Cette démarche permet également de renforcer la culture du risque du territoire pour améliorer sa capacité à anticiper et faire face aux aléas. Enfin, l'objectif est d'obtenir la labellisation du nouveau PAPI en 2025.

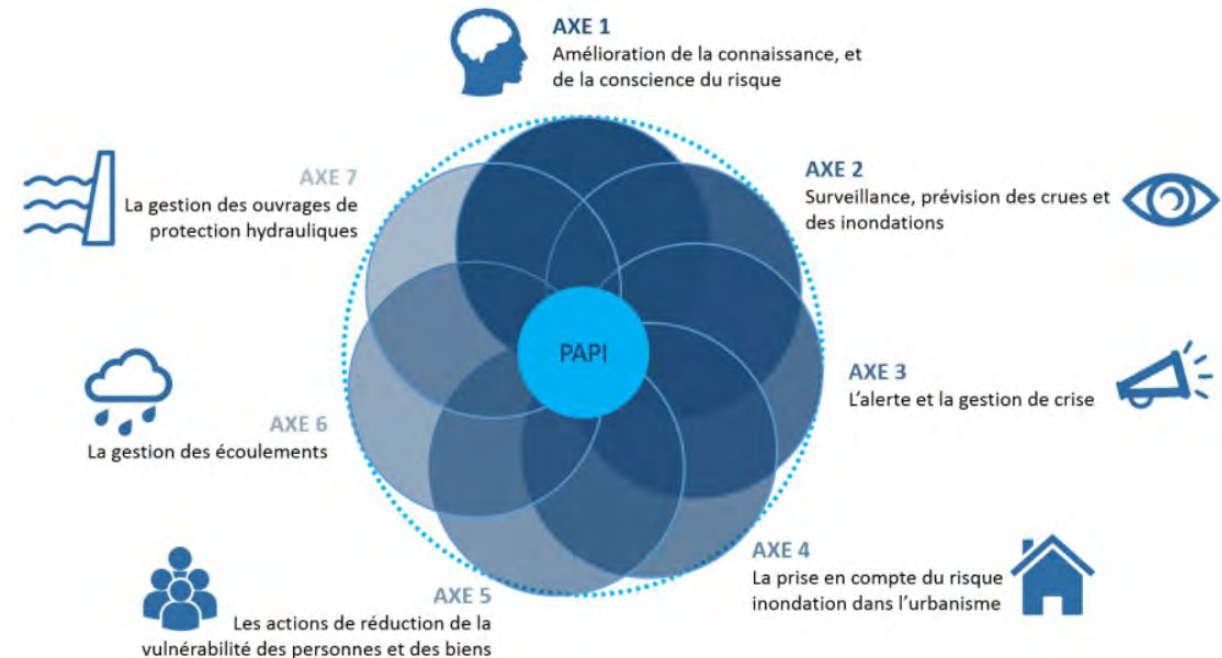
Ainsi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a missionné les bureaux d'études ARTELIA et COMMUN accord, afin d'élaborer un dossier PAPI complet ainsi qu'une démarche en concertation avec les participants volontaires du territoire pour co-construire le dispositif de renforcement de la prévention des risques d'inondation sur le territoire.



inondations concernent :

- La santé humaine
- Les biens
- Les activités économiques
- L'environnement

Le PAPI s'articule autour de 7 axes :



Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Le premier atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants le 31 octobre 2023.

Lors de cet atelier, les participants ont été divisés en trois groupes dont chacun était en charge de définir des modes de gestion du risque inondation sur le territoire : le premier groupe était en charge de travailler sur le **littoral urbanisé**, le deuxième groupe sur le **littoral non urbanisé**, et le troisième groupe sur les **zones rétro-littorales soumises au risque inondation** (et zones de marais).

Pour chacune de ces trois configurations, les participants ont évalué quels modes de gestion du risque inondation (laisser-faire, recomposition territoriale, protection, adaptation) étaient les plus adaptés en fonction des espaces types rencontrés sur le territoire.

L'objectif pour les participants était de définir des modes de gestion pour chaque espace type à court, moyen et long terme.

Configurations territoriales

Littoral urbanisé

Littoral non urbanisé

Rétro-littoral soumis à inondation & Marais

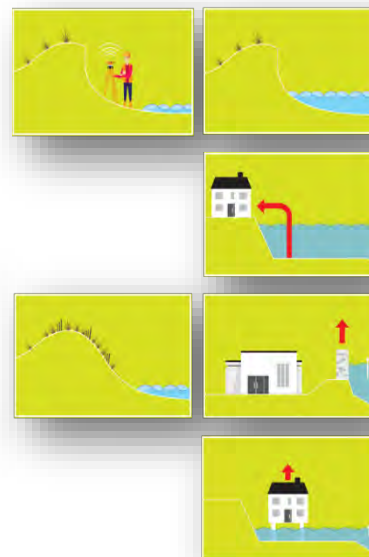
Principaux aléas

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Ruissellement pluvial
Erosion

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Erosion

Remontée de nappe
Débordement de cours d'eau
Rupture d'ouvrage
Ruissellement pluvial

Espaces types rencontrés (enjeux)



Laisser-faire (ou évolution naturelle surveillée)

- Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.

Recomposition territoriale

- Recomposer territoire en mettant les enjeux dans les zones protégées. Décréter la non constructibilité d'une zone.

Protection (active ou alternative)

- Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)

Adaptation

- Vivre avec le risque. Il peut s'agir de réduire la vulnérabilité de l'existant, ou d'assurer la capacité d'adaptation des nouvelles constructions et infrastructures.

Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Ce travail de groupe a permis de co-construire les bases de la stratégie territoriale pour chacune des configurations territoriales.

ESPACES TYPES

Zones résidentielles diffuses

Préciser si nécessaire :

MODES DE GESTION

Adaptation
 (Vivre avec le risque. Transformation du bâti, suivi et gestion adaptative des milieux naturels, transformation des activités et des usages)
 À condition que :

MODES DE GESTION

Laisser-faire
 (Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.)
 À condition que :

ESPACES TYPES

Parcelles agricoles

Préciser si nécessaire :

MODES DE GESTION

Recomposition
 (Réorganisation spatiale du territoire : repli stratégique, relocalisation des activités, des biens et des personnes)
 À condition que :

ESPACES TYPES

Port

Préciser si nécessaire :

MODES DE GESTION

Protection
 (Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)
 À condition que :

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>Centre-bourg Quartier résidentiel</p> <p>RECIT : les participants ont ciblé les secteurs des Becs et des Mouettes.</p> <p>RECIT : privilégier la protection et la réduction de vulnérabilité. A court terme, recomposer le territoire par le repli quand c'est nécessaire. (Installation d'un système d'écluse type MOSE comme à Venise au niveau de l'avenue du vieux moule pour une protection de la ville ?)</p>	<p>Protection Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Protection</p>	<p>Protection Recomposition</p>
<p>Equipements sensibles et stratégiques Port</p> <p>RECIT : les équipements sensibles et stratégiques concernent principalement les moyens de communication. Les participants notent également que les ports sont multiples sur le territoire.</p>	<p>Protection Adaptation Recomposition</p>	<p>Protection</p>	<p>Protection</p>
<p>Zones d'activité ou d'intérêt Station d'épuration</p> <p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>	<p>Protection Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>
<p>Zones résidentielles diffuses Camping</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>
<p>Activités balnéaires</p>	<p>Protection Adaptation</p>	<p>Adaptation</p>	<p>Adaptation</p>
<p>Routes et parkings</p>	<p>Protection</p>	<p>Recomposition</p>	<p>Recomposition</p>
<p>Voie douce</p>	<p>Protection</p>	<p>Recomposition</p>	<p>Recomposition</p>

Littoral urbanisé :

- ❑ Principe général : un tryptique protection/adaptation/recomposition, privilégiant adaptation/recomposition à long terme
 - **Centres urbains, quartiers résidentiels** : protection et adaptation à court terme, voire recomposition via le repli si nécessaire. Recomposition à long terme (via la planification urbaine)
 - **Zones résidentielles diffuses, campings** : adaptation ou recomposition, limiter la protection pure
 - **Zones d'activités, portuaires, stations d'épuration et équipements sensibles** : protection et adaptation
 - **Activités balnéaires** : activités liés à la mer donc une approche misant sur une adaptation, avec une protection court terme quand cela est nécessaire
 - **Voiries (routes, parkings et voies douces)** : d'abord un maintien par une protection pour assurer les continuités, puis une recomposition ou adaptation (rehausse, etc.) à terme

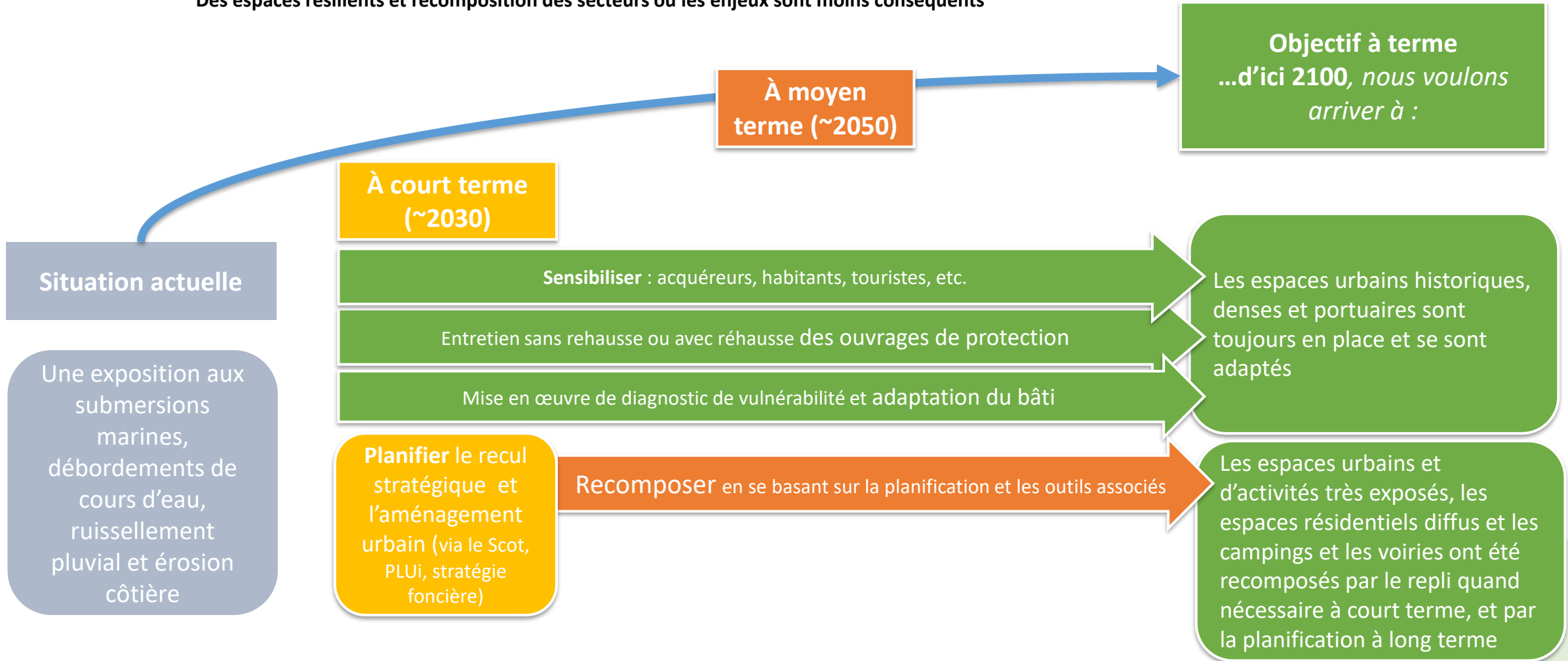
❑ Vision à l'horizon 2100 :

- ❖ **Espaces urbains historiques, denses et portuaires toujours en place et adaptés** : des ouvrages de protection ont permis de sécuriser ces espaces. Les secteurs les plus exposés ont toutefois été recomposés
- ❖ **Habitat diffus et campings adaptés ou recomposés**
- ❖ **Activités balnéaires adaptées**
- ❖ **Voiries toutes recomposées**

Retour sur les orientations stratégiques définies lors de l'atelier numéro 1

Littoral urbanisé :

Des espaces résilients et recomposition des secteurs où les enjeux sont moins conséquents



Littoral non urbanisé :

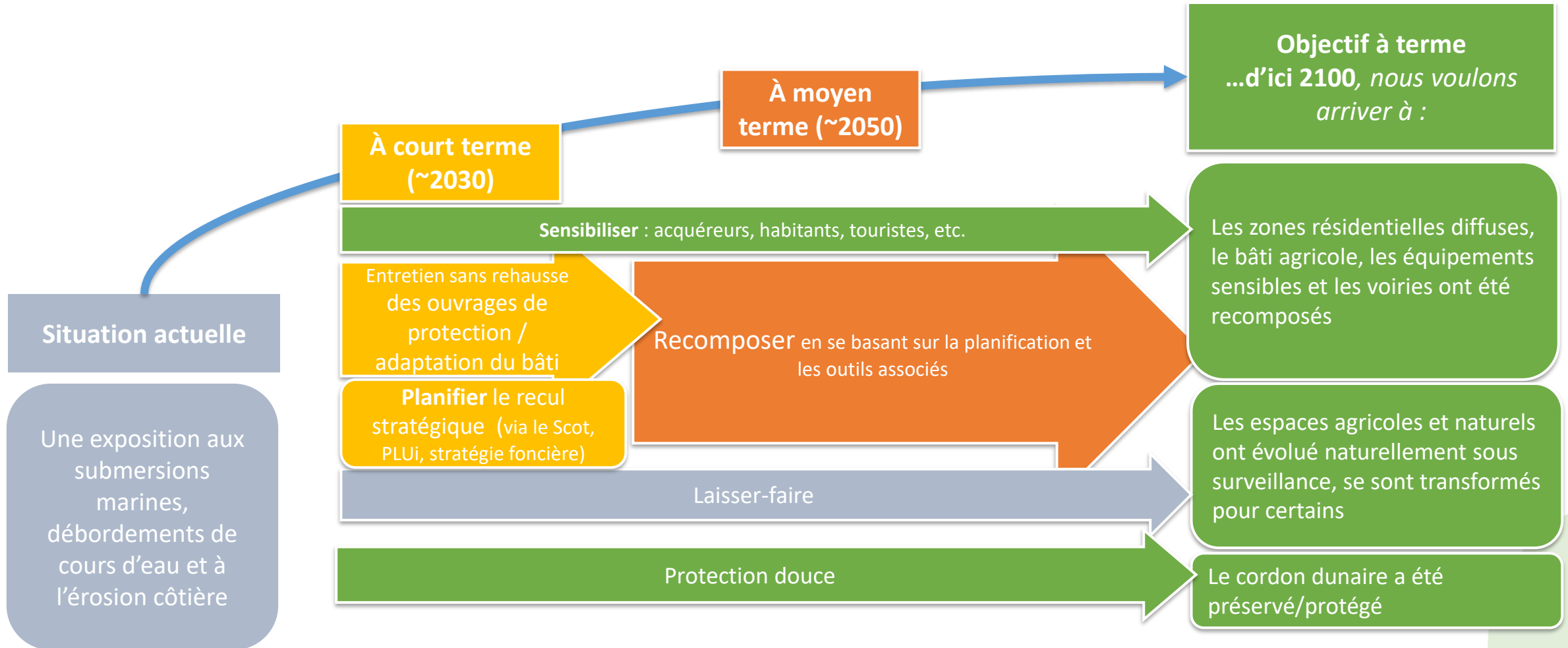
- ❑ Principe général : recomposition en gardant un cordon du dunaire préservé
 - **Zones résidentielles diffuses, bâti agricole et équipements sensibles** : d'abord adapter, et protéger si nécessaire, puis recomposition à terme (dès le moyen terme pour le bâti agricole)
 - **Espaces agricoles et espaces naturels** : privilégier le laisser-faire avec surveillance, hormis le cordon dunaire qui doit être préservé et protégé ponctuellement
 - **Voiries** : à recomposer à terme, peut-être à plus court terme pour les voies douces

- ❑ Vision à l'horizon 2100 :
 - **Zones résidentielles diffuses, bâti agricole, équipements sensibles et voiries recomposés** : ces espaces ont fait l'objet d'une recomposition progressive selon les opportunités
 - **Espaces agricoles et espaces naturels: ont évolué naturellement sous surveillance**, se sont transformés pour certains
 - **Cordon dunaire : toujours présent**, il a fait l'objet d'un entretien continu et de protections ponctuelles

Retour sur les orientations stratégiques définies lors de l'atelier numéro 1

Littoral non urbanisé :

Recomposition des espaces en préservant un cordon dunaire



Rétro-littoral soumis à inondation et marais

- ❑ Principe général : recomposition à long terme, hormis les espaces urbains denses où se mêlent protection, adaptation et recomposition

- **Stations d'épuration** à recomposer dès le moyen terme, ouvrages et réserves d'eau à surveiller
- **Centres urbains, quartiers résidentiels, zones d'activités, campings et équipements sensibles** : protection et adaptation. Recomposition des secteurs trop exposés à terme
- **Zones résidentielles diffuses** : adaptation à court terme mais recomposition dès le moyen terme
- **Bâti agricole, voiries, activités de loisirs** : adaptation/surveillance à court terme avant d'être recomposés à terme
- **Espaces agricoles et espaces naturels** : approche de laisser-faire avec surveillance et adaptation si nécessaire

- ❑ Vision à l'horizon 2100 :

- **Stations d'épuration recomposées**
- **Espaces urbains historiques et équipements sensibles toujours en place et adaptés** : des ouvrages de protection ont permis de sécuriser ces espaces. Les secteurs les plus exposés ont toutefois été recomposés
- **Zones résidentielles diffuses, bâti agricole, voiries et les activités de loisirs recomposés progressivement**
- **Espaces agricoles et espaces naturels adaptés** : les activités agricoles sont devenues résilientes ou se sont adaptées

Retour sur les orientations stratégiques définies lors de l'atelier numéro 1

Rétro-littoral soumis à inondation et marais

Recomposition des enjeux, hormis les espaces denses qui se sont adaptés

À court terme (~2030)

À moyen terme (~2050)

Objectif à terme
...d'ici 2100, nous voulons arriver à :

Suivi des ouvrages

Les ouvrages et retenues sont surveillés

Sensibiliser : acquéreurs, habitants, touristes, etc.

Les espaces urbains denses, les zones d'activités et les équipements sensibles sont toujours en place et se sont adaptés

Entretien sans rehausse des ouvrages de protection / adaptation du bâti

Planifier le recul stratégique (via le Scot, PLUi, stratégie foncière)

Recomposer en se basant sur la planification et les outils associés

Les espaces urbains et zones d'activités très exposés, les zones résidentielles diffuses, le bâti agricole, les stations d'épuration, les voiries et les activités de loisirs ont été recomposés

Laisser-faire

Adaptation

Les espaces agricoles se sont adaptés

Situation actuelle

Une exposition aux remontées de nappe, débordements de cours d'eau, ruptures d'ouvrages et ruissellement pluvial

Déroulé de l'atelier numéro 2

Dans le cadre de ce deuxième atelier, nous vous proposons ci-après une synthèse des échanges et réflexions qui ont réuni plus d'une vingtaine de participants.

Pour rappel, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- 1 Mot d'accueil et présentation de la mission
- 2 Retour sur l'atelier 1, présentation des orientations stratégiques
- 3 Travail de groupe – Spatialisation des orientations
- 4 Temps de synthèse général
- 5 Clôture de l'atelier
- 6 Pot de l'amitié



Les participants ont été divisés en trois groupes correspondant aux trois configurations territoriales (comme lors du premier atelier). L'objectif était de spatialiser (en localisant sur les cartes du territoire) les modes de gestion définis lors de l'atelier numéro 1.

Ainsi les participants devaient en deux temps :

1/ Prendre connaissance de la proposition stratégique élaborée pour chaque espace type, et la spatialiser en répondant à la question n°1 :

Pour chacune des configurations territoriales, dessinez sur la carte les modes de gestion à 2030, 2050 et 2100 de chacun des espaces types en entourant les périmètres

2/ Réaliser un travail d'approfondissement cartographique en répondant à la question n°2 : *Précisez les modes de gestion, les mesures opérationnelles et / ou les points d'attention pour mettre en œuvre cette stratégie*

Rappel des différents modes de gestion existants :

Ils se répartissent en trois familles : protéger, adapter ou recomposer. Il est également possible de laisser-faire, c'est-à-dire de ne pas toucher à l'existant.

// PROTÉGER

Objectif : maintenir le territoire tel qu'il est aujourd'hui, et protéger les enjeux contre l'aléa inondation.

// ADAPTER

Objectif : accompagner la transformation des enjeux du territoire là où ils se trouvent aujourd'hui (habitat, activités, espaces naturels) pour les rendre plus résilients.

// RECOMPOSER

Objectif : réorganiser spatialement le territoire (repli stratégique des enjeux, choix d'aménagement du territoire et de nouvelles constructions, etc.).

Les modes de gestion :



Recomposition



Adaptation



Protection (ouvrages)

Cartons (post-it) de couleur :



Recomposition



Adaptation



Protection

Les échéances :



Échéance 2030



Échéance 2050

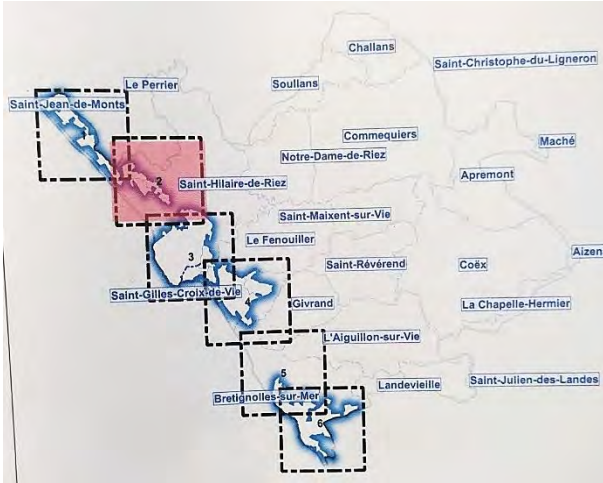


Échéance 2100

Table 1 : littoral non urbanisé



Table 1 : littoral non urbanisé



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 3

ATELIER DE CONCERTATION
TERRITOIRE : ESPACE LITTORAL ;
carte 2/6

APPAREIL : 4 53 3146 DATE : 2024-01-27 COMMUNE : ACE PAYSAN : PHJ

MOIS	DATE	STATUT

MATRIE DOCUMENTAIRE

MATRIE DOCUMENTAIRE

ARTELIA



Adaptation de l'habitat à l'aéa Marais 2050

Pège :
Recomposer toutes les zones sous le niveau de la mer dès 2030

Table 1 : littoral non urbanisé



Table 1 : littoral non urbanisé



Table 1 : littoral non urbanisé

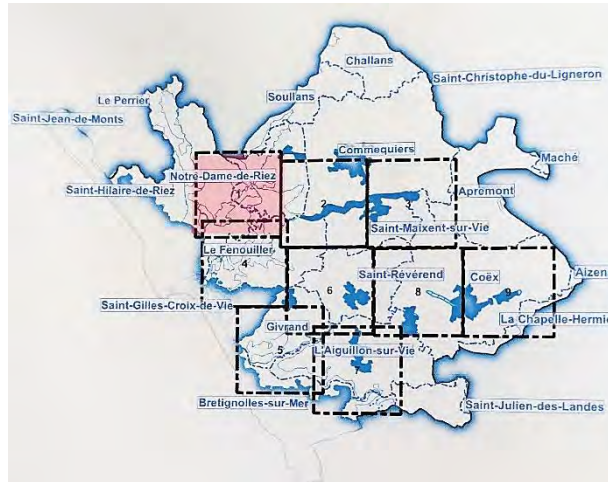


Synthèse des échanges sur la configuration : littoral non urbanisé

- Le **secteur de Saint-Hilaire-de-Riez est particulièrement sensible et complexe**, avec un sol en schiste friable qui constitue une préoccupation principale en matière d'érosion côtière, nécessitant une réflexion approfondie sur les mobilités et la protection des habitations. **Certains reculs d'habitats seront nécessaires**, moins en hauteur sur l'île de Riez que sur les bords de mer vers Sion sur l'Océan (notamment au niveau du « café de la Plage »). Il est envisagé de **recomposer le quartier de La Pège d'ici à 2030** pour faire face aux risques (secteur proche des marais et exposé aux tempêtes, subissant déjà des impacts aujourd'hui).
- Les secteurs résidentiels des Mouettes, des Becs et des Demoiselles sont des zones urbaines côtières nécessitant également une **recomposition dès l'échéance de 2030**, en raison de leur exposition forte aux marées et à l'érosion. Les parties basses sont particulièrement vulnérables et prioritaires pour les interventions, **donc à recomposer progressivement et par tranches de 2030 à 2100, en priorisant les secteurs à haut risque** (notamment au niveau de l'ancienne embouchure du fleuve). Parmi les enjeux majeurs on décompte : la station d'épuration, les habitations (arrière quartier des Demoiselles notamment) et les infrastructures à l'arrière de la station.
- Sur le secteur non urbanisé et les dunes de la Garenne, il est crucial **de mettre en place une protection douce / alternative au niveau du cordon dunaire existant** pour éviter l'avancée du trait de côte. Des mesures telles que des plantations et la création de chemins sont envisagées pour limiter les dommages causés par l'activité humaine.
- Au niveau de Brétignolles-sur-Mer, une **adaptation** (via renaturation par exemple) est nécessaire sur les zones où le schiste est friable. Il s'agit de mettre en œuvre des chemins balisés que les passants devront respecter.
- Enfin, sur la dune au Marais Girard, les participants recommandent une **recomposition à terme**, pour préserver l'équilibre naturel. Des adaptations, comme le déplacement de restaurants (notamment au niveau de la crêperie de la Normandelière), peuvent être envisagées pour préserver les activités économiques tout en protégeant l'environnement à court terme (2030).



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

ATELIER DE CONCERTATION

TERRITOIRE : TERRES INTERIEURES :
carte 1/9

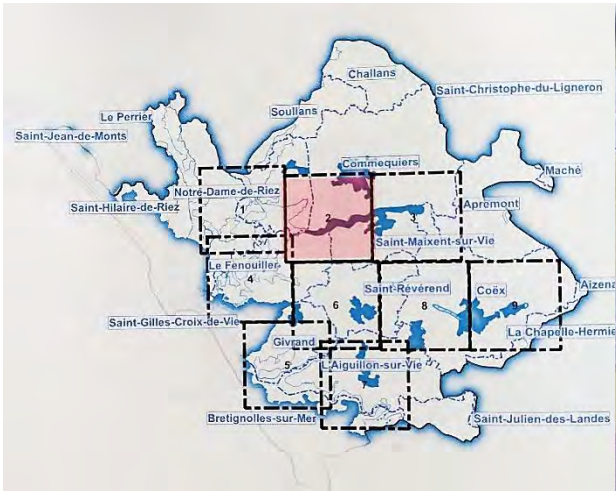
APPAREIL : 4-53-2146 DATE : 2024-01-14 BUREAU : ACE NOMBRE : PU

DATE	LIBRE	MODIFICATIONS

MISE A JOUR: MISE A JOUR: MISE A JOUR: MISE A JOUR:

ARTELLIA

Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

ATELIER DE CONCERTATION
TERRITOIRES : TERRES INTÉRIEURES
carte 2/9

APPAREIL: 4-53-3146 DATE: 2024-01-15 MEMBRE: ACE VISAGE: F143

INDICE	DATE	INDICATEUR

ARTELIA



Revoir les écoulements de camping si la Step du camping déborde

Revoir les écoulements du camping si la Step du camping déborde

Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

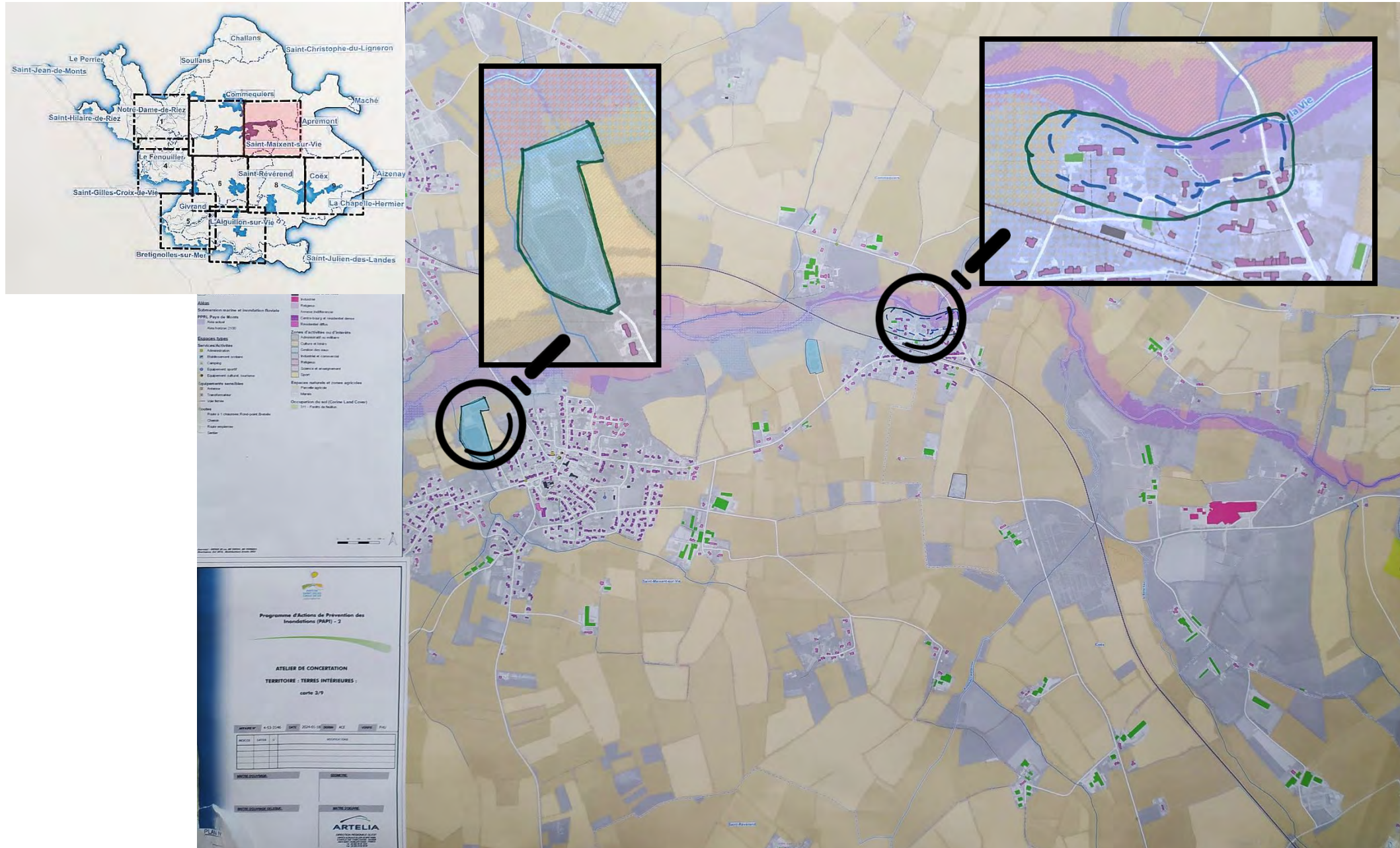


Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

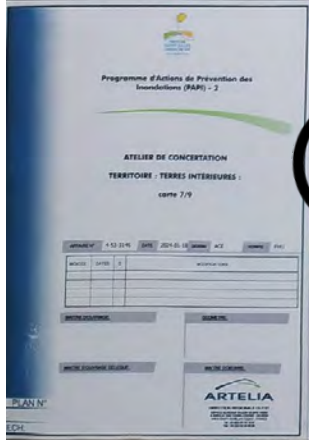
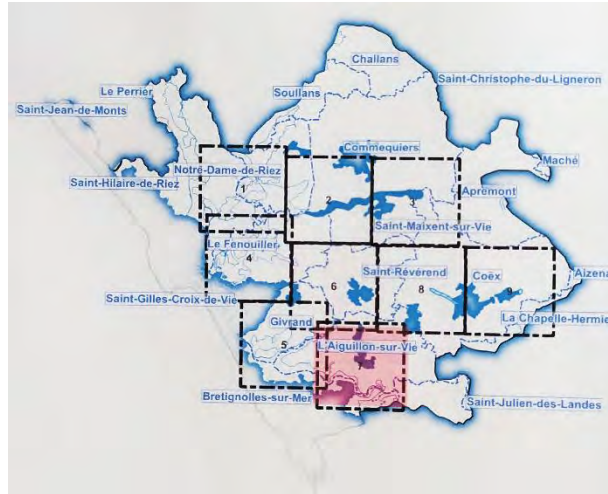


Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

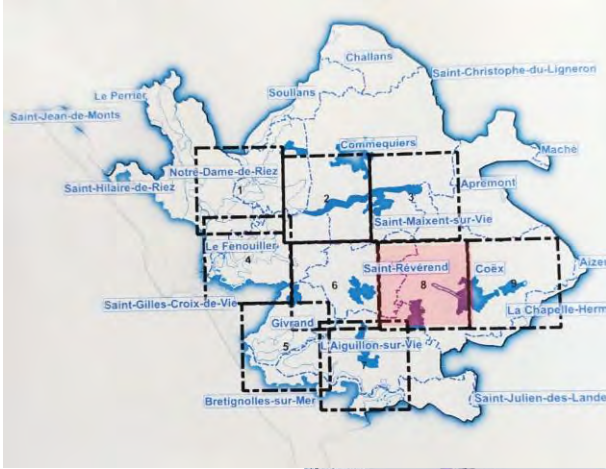


Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

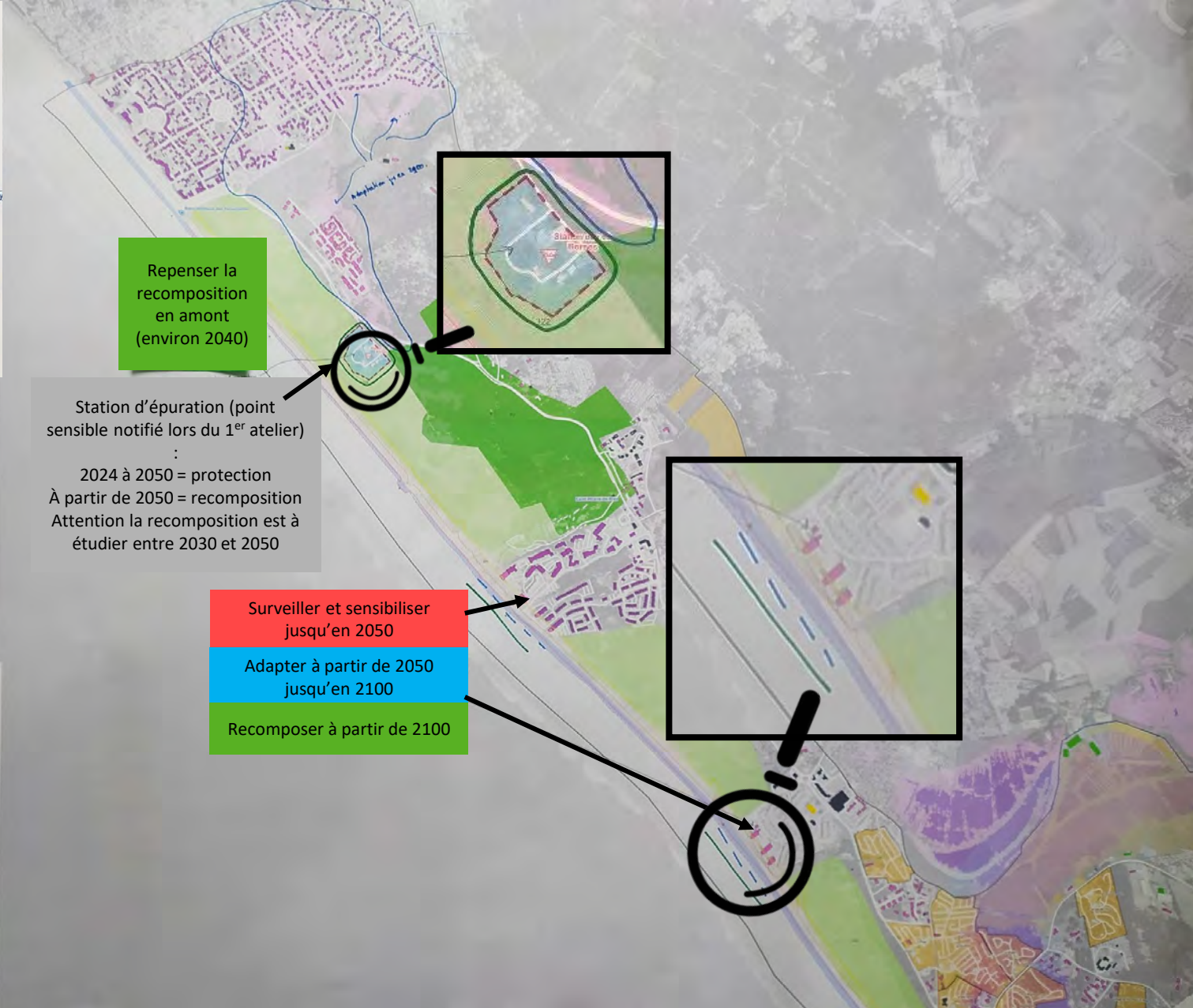
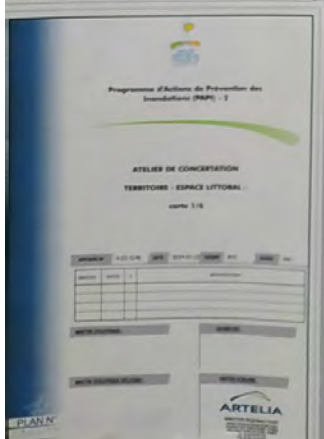
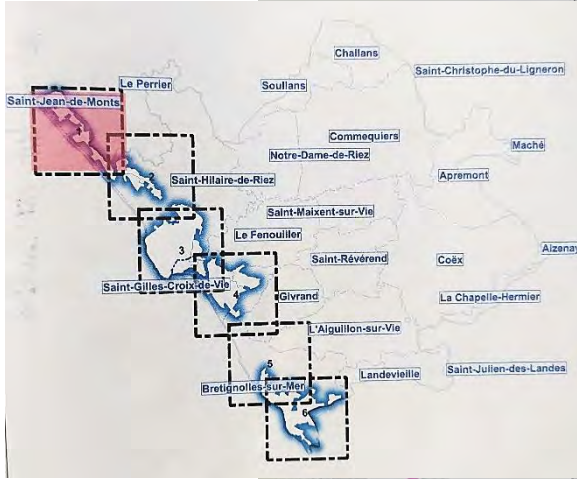


Synthèse des échanges sur la configuration : rétro-littoral soumis à inondation & marais

- Concernant les secteurs de Notre-Dame-de-Riez et Givrand, les participants émettent une forte inquiétude vis-à-vis des aléas submersion et inondation cumulés, qui impactent les zones tampons qui peuvent évoluer rapidement entre 2050 et 2100 et donc impacter en conséquence les cœurs de ville. **D'ici à 2100, il faut étudier la recomposition** et en attendant envisager des petites **protections** pour gagner du temps (additionné au fait que la Dune vers Saint-Gilles-Croix-de-Vie est fragile).
- Sur les autres secteurs, comme à l'Aiguillon-sur-Vie, la problématique majeure concerne la hausse de la pluviométrie impactant le ruissellement urbain (aériens ou enterrés comme Le Fenouiller). Les participants souhaitent employer deux outils qui sont **le ralentissement de l'écoulement de l'eau** (avec des prés bas et des zones tampons qui ralentiraient l'arrivée de l'eau), et, pour certains quartiers en aval, pour certains quartiers (exemple du Fenouiller ou quelques maisons des marais de Soullans et de Notre-Dame-de-Riez), la recomposition est préconisée (avec une logique d'acceptation de l'inondation régulière si celles-ci ne veulent pas être recomposées).
- Concernant le secteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il faut mener une **stratégie de défense forte et longue**. Une réflexion est à mener sur les zones les plus fragiles, notamment sur les grands axes de circulation et la rocade qui sont situées en zones basses.
- Enfin, sur le secteur de Saint-Hilaire-de-Riez, il y a peu de risques d'inondation. Les enjeux au niveau des petites rives nécessitent toutefois une **recomposition**.



Table 3 : littoral urbanisé



Repenser la reposition en amont (environ 2040)

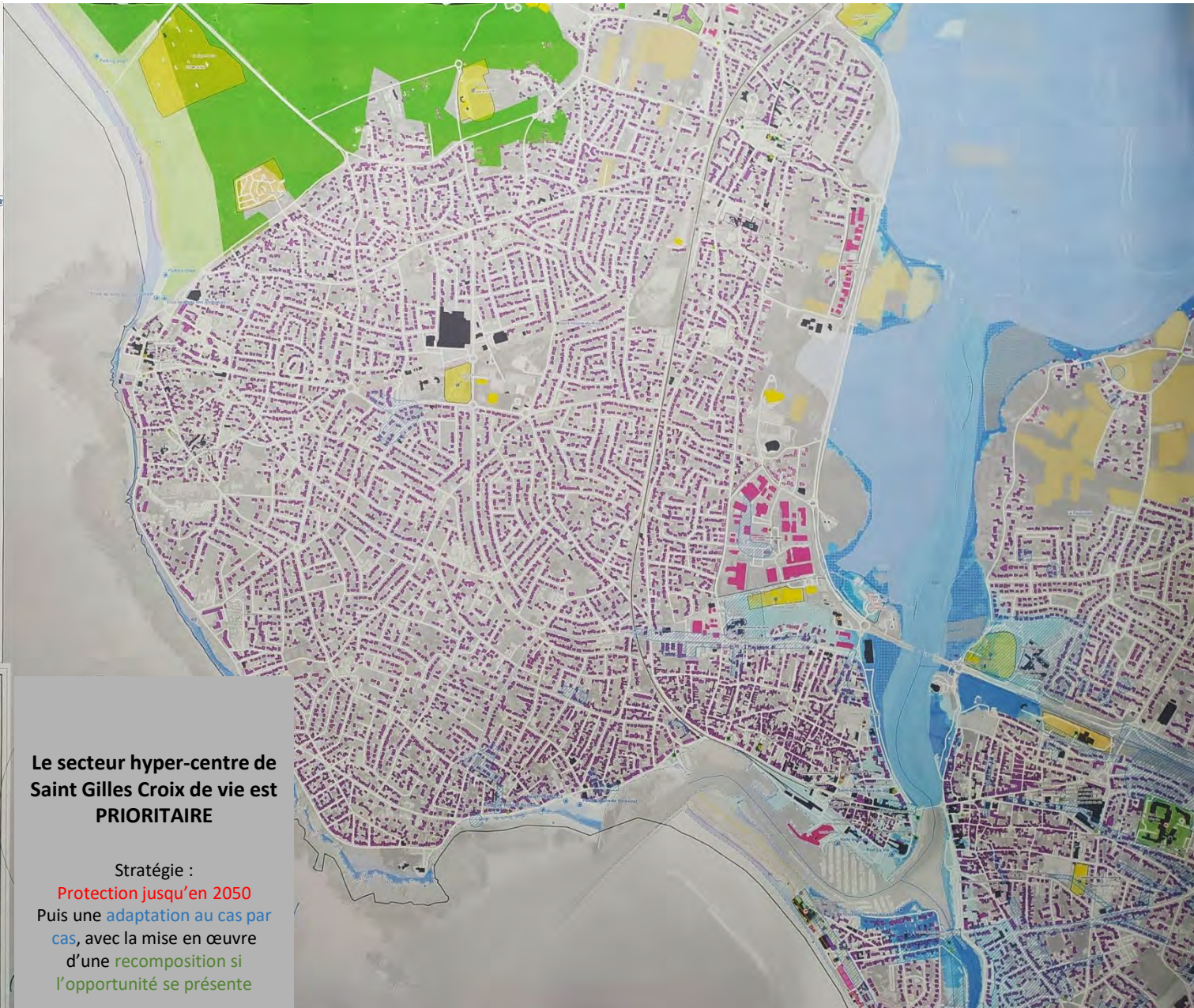
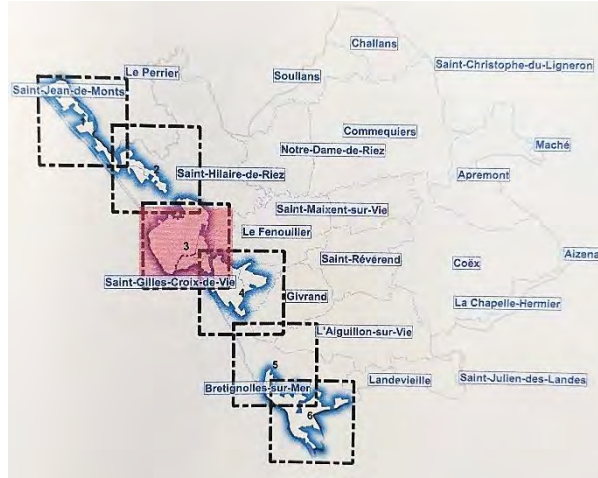
Station d'épuration (point sensible notifié lors du 1^{er} atelier)
2024 à 2050 = protection
À partir de 2050 = reposition
Attention la reposition est à étudier entre 2030 et 2050

Surveiller et sensibiliser jusqu'en 2050
Adapter à partir de 2050 jusqu'en 2100
Recomposer à partir de 2100

Table 3 : littoral urbanisé



Table 3 : littoral urbanisé



- LEGÈNDE**
- Tracé de l'océan (niveau 2021)
 - Tracé de l'océan (niveau 2050)
 - Tracé de l'océan (niveau 2100)
 - Tracé de l'océan (niveau 2150)
 - Tracé de l'océan (niveau 2200)
 - Tracé de l'océan (niveau 2250)
 - Tracé de l'océan (niveau 2300)
 - Tracé de l'océan (niveau 2350)
 - Tracé de l'océan (niveau 2400)
 - Tracé de l'océan (niveau 2450)
 - Tracé de l'océan (niveau 2500)
 - Tracé de l'océan (niveau 2550)
 - Tracé de l'océan (niveau 2600)
 - Tracé de l'océan (niveau 2650)
 - Tracé de l'océan (niveau 2700)
 - Tracé de l'océan (niveau 2750)
 - Tracé de l'océan (niveau 2800)
 - Tracé de l'océan (niveau 2850)
 - Tracé de l'océan (niveau 2900)
 - Tracé de l'océan (niveau 2950)
 - Tracé de l'océan (niveau 3000)
 - Tracé de l'océan (niveau 3050)
 - Tracé de l'océan (niveau 3100)
 - Tracé de l'océan (niveau 3150)
 - Tracé de l'océan (niveau 3200)
 - Tracé de l'océan (niveau 3250)
 - Tracé de l'océan (niveau 3300)
 - Tracé de l'océan (niveau 3350)
 - Tracé de l'océan (niveau 3400)
 - Tracé de l'océan (niveau 3450)
 - Tracé de l'océan (niveau 3500)
 - Tracé de l'océan (niveau 3550)
 - Tracé de l'océan (niveau 3600)
 - Tracé de l'océan (niveau 3650)
 - Tracé de l'océan (niveau 3700)
 - Tracé de l'océan (niveau 3750)
 - Tracé de l'océan (niveau 3800)
 - Tracé de l'océan (niveau 3850)
 - Tracé de l'océan (niveau 3900)
 - Tracé de l'océan (niveau 3950)
 - Tracé de l'océan (niveau 4000)
 - Tracé de l'océan (niveau 4050)
 - Tracé de l'océan (niveau 4100)
 - Tracé de l'océan (niveau 4150)
 - Tracé de l'océan (niveau 4200)
 - Tracé de l'océan (niveau 4250)
 - Tracé de l'océan (niveau 4300)
 - Tracé de l'océan (niveau 4350)
 - Tracé de l'océan (niveau 4400)
 - Tracé de l'océan (niveau 4450)
 - Tracé de l'océan (niveau 4500)
 - Tracé de l'océan (niveau 4550)
 - Tracé de l'océan (niveau 4600)
 - Tracé de l'océan (niveau 4650)
 - Tracé de l'océan (niveau 4700)
 - Tracé de l'océan (niveau 4750)
 - Tracé de l'océan (niveau 4800)
 - Tracé de l'océan (niveau 4850)
 - Tracé de l'océan (niveau 4900)
 - Tracé de l'océan (niveau 4950)
 - Tracé de l'océan (niveau 5000)
 - Tracé de l'océan (niveau 5050)
 - Tracé de l'océan (niveau 5100)
 - Tracé de l'océan (niveau 5150)
 - Tracé de l'océan (niveau 5200)
 - Tracé de l'océan (niveau 5250)
 - Tracé de l'océan (niveau 5300)
 - Tracé de l'océan (niveau 5350)
 - Tracé de l'océan (niveau 5400)
 - Tracé de l'océan (niveau 5450)
 - Tracé de l'océan (niveau 5500)
 - Tracé de l'océan (niveau 5550)
 - Tracé de l'océan (niveau 5600)
 - Tracé de l'océan (niveau 5650)
 - Tracé de l'océan (niveau 5700)
 - Tracé de l'océan (niveau 5750)
 - Tracé de l'océan (niveau 5800)
 - Tracé de l'océan (niveau 5850)
 - Tracé de l'océan (niveau 5900)
 - Tracé de l'océan (niveau 5950)
 - Tracé de l'océan (niveau 6000)
 - Tracé de l'océan (niveau 6050)
 - Tracé de l'océan (niveau 6100)
 - Tracé de l'océan (niveau 6150)
 - Tracé de l'océan (niveau 6200)
 - Tracé de l'océan (niveau 6250)
 - Tracé de l'océan (niveau 6300)
 - Tracé de l'océan (niveau 6350)
 - Tracé de l'océan (niveau 6400)
 - Tracé de l'océan (niveau 6450)
 - Tracé de l'océan (niveau 6500)
 - Tracé de l'océan (niveau 6550)
 - Tracé de l'océan (niveau 6600)
 - Tracé de l'océan (niveau 6650)
 - Tracé de l'océan (niveau 6700)
 - Tracé de l'océan (niveau 6750)
 - Tracé de l'océan (niveau 6800)
 - Tracé de l'océan (niveau 6850)
 - Tracé de l'océan (niveau 6900)
 - Tracé de l'océan (niveau 6950)
 - Tracé de l'océan (niveau 7000)
 - Tracé de l'océan (niveau 7050)
 - Tracé de l'océan (niveau 7100)
 - Tracé de l'océan (niveau 7150)
 - Tracé de l'océan (niveau 7200)
 - Tracé de l'océan (niveau 7250)
 - Tracé de l'océan (niveau 7300)
 - Tracé de l'océan (niveau 7350)
 - Tracé de l'océan (niveau 7400)
 - Tracé de l'océan (niveau 7450)
 - Tracé de l'océan (niveau 7500)
 - Tracé de l'océan (niveau 7550)
 - Tracé de l'océan (niveau 7600)
 - Tracé de l'océan (niveau 7650)
 - Tracé de l'océan (niveau 7700)
 - Tracé de l'océan (niveau 7750)
 - Tracé de l'océan (niveau 7800)
 - Tracé de l'océan (niveau 7850)
 - Tracé de l'océan (niveau 7900)
 - Tracé de l'océan (niveau 7950)
 - Tracé de l'océan (niveau 8000)
 - Tracé de l'océan (niveau 8050)
 - Tracé de l'océan (niveau 8100)
 - Tracé de l'océan (niveau 8150)
 - Tracé de l'océan (niveau 8200)
 - Tracé de l'océan (niveau 8250)
 - Tracé de l'océan (niveau 8300)
 - Tracé de l'océan (niveau 8350)
 - Tracé de l'océan (niveau 8400)
 - Tracé de l'océan (niveau 8450)
 - Tracé de l'océan (niveau 8500)
 - Tracé de l'océan (niveau 8550)
 - Tracé de l'océan (niveau 8600)
 - Tracé de l'océan (niveau 8650)
 - Tracé de l'océan (niveau 8700)
 - Tracé de l'océan (niveau 8750)
 - Tracé de l'océan (niveau 8800)
 - Tracé de l'océan (niveau 8850)
 - Tracé de l'océan (niveau 8900)
 - Tracé de l'océan (niveau 8950)
 - Tracé de l'océan (niveau 9000)
 - Tracé de l'océan (niveau 9050)
 - Tracé de l'océan (niveau 9100)
 - Tracé de l'océan (niveau 9150)
 - Tracé de l'océan (niveau 9200)
 - Tracé de l'océan (niveau 9250)
 - Tracé de l'océan (niveau 9300)
 - Tracé de l'océan (niveau 9350)
 - Tracé de l'océan (niveau 9400)
 - Tracé de l'océan (niveau 9450)
 - Tracé de l'océan (niveau 9500)
 - Tracé de l'océan (niveau 9550)
 - Tracé de l'océan (niveau 9600)
 - Tracé de l'océan (niveau 9650)
 - Tracé de l'océan (niveau 9700)
 - Tracé de l'océan (niveau 9750)
 - Tracé de l'océan (niveau 9800)
 - Tracé de l'océan (niveau 9850)
 - Tracé de l'océan (niveau 9900)
 - Tracé de l'océan (niveau 9950)
 - Tracé de l'océan (niveau 10000)

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

ATELIER DE CONCERTATION
TERRITOIRES : ESPACE LITTORAL
copie 3/6

DATE : 14/03/2014

HEURE : 14h00

LIEU : Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

OBJET : Concertation sur le PAPI - 2

ARTELIA

Le secteur hyper-centre de Saint Gilles Croix de vie est PRIORITAIRE

Stratégie :
Protection jusqu'en 2050
Puis une adaptation au cas par cas, avec la mise en œuvre d'une recomposition si l'opportunité se présente

Table 3 : littoral urbanisé



Attention aux équipements publics (de repli notamment)
Attention la notion de recomposition ne sera pas effective directement à court et moyen terme, il faudra donc PRIORISER et SENSIBILISER

Mettre en œuvre une protection urbaine

A l'échelle et dans la temporalité du PLUi, il faudra RECOMPOSER

Cordon dunaire :
➤ Dune de la Garenne
➤ Dune du Jaunay
Entretien et surveillance jusqu'en 2100

- Méthodologie hydrologique CASAGEC
- Espaces types
- Occupation du sol (Corine Land Cover)

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

ATELIER DE CONCERTATION
TERRITOIRE : ESPACE LITTORAL
carte 4/5

DATE	OBJET	RELEVANCE

PLAN N°

ARTELIA

Table 3 : littoral urbanisé



Table 3 : littoral urbanisé



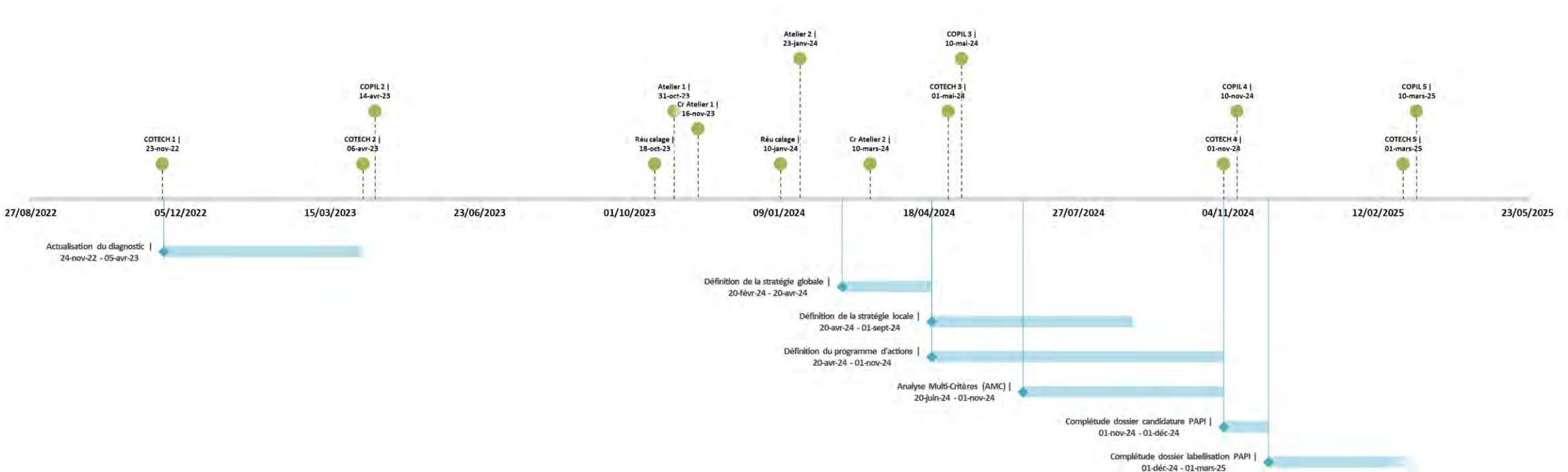
Synthèse des échanges sur la configuration : littoral urbanisé

- Le secteur urbanisé de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, notamment de l'hyper-centre, est considéré comme le **secteur prioritaire**. La stratégie consiste en une **protection d'aujourd'hui à 2050**, puis une **stratégie d'adaptation de 2050 à 2100**, enfin une étude au cas par cas des enjeux nécessitant une **recomposition**. Etant impossible d'engager une recomposition sur toute la zone simultanément, il est nécessaire de prioriser. Les établissements publics sont à traiter en priorité, ainsi que les équipements sensibles et stratégiques.
- Sur la partie nord du territoire, notamment dans les secteurs résidentiels de l'Avenue des Becs et de l'Avenue des Mouettes, **une surveillance et une sensibilisation** sont nécessaires jusqu'en 2050. De 2050 à 2100, une logique **d'adaptation**, puis, après 2100, une **recomposition** du territoire sont souhaitées. La recomposition doit néanmoins être pensée dès 2030.
- La station d'épuration du « Soleil Levant » est à **surveiller et à protéger** jusqu'en 2050. Puis à partir de 2050, une logique de **recomposition** s'impose.
- Concernant la recomposition, une approche « au fur et à mesure » sans date butoir, est privilégiée.



La suite du projet...

- Temps de retour sur la concertation avec les participant.e.s des ateliers prévu prochainement (date à fixer)
- COTECH intermédiaire prévu mi-avril 2024 : restitution de la concertation, présentation de la stratégie globale
- Prochain COPIL (mi-mai 2024) : restitution de la concertation, validation de la stratégie globale, présentation de la stratégie locale (= spatialisée)



Compte-rendu de l'atelier participatif n°3

Elaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



Propos introductif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, actuel porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Saint Gilles », avait réalisé un premier PAPI couvrant la période 2014 à 2022.

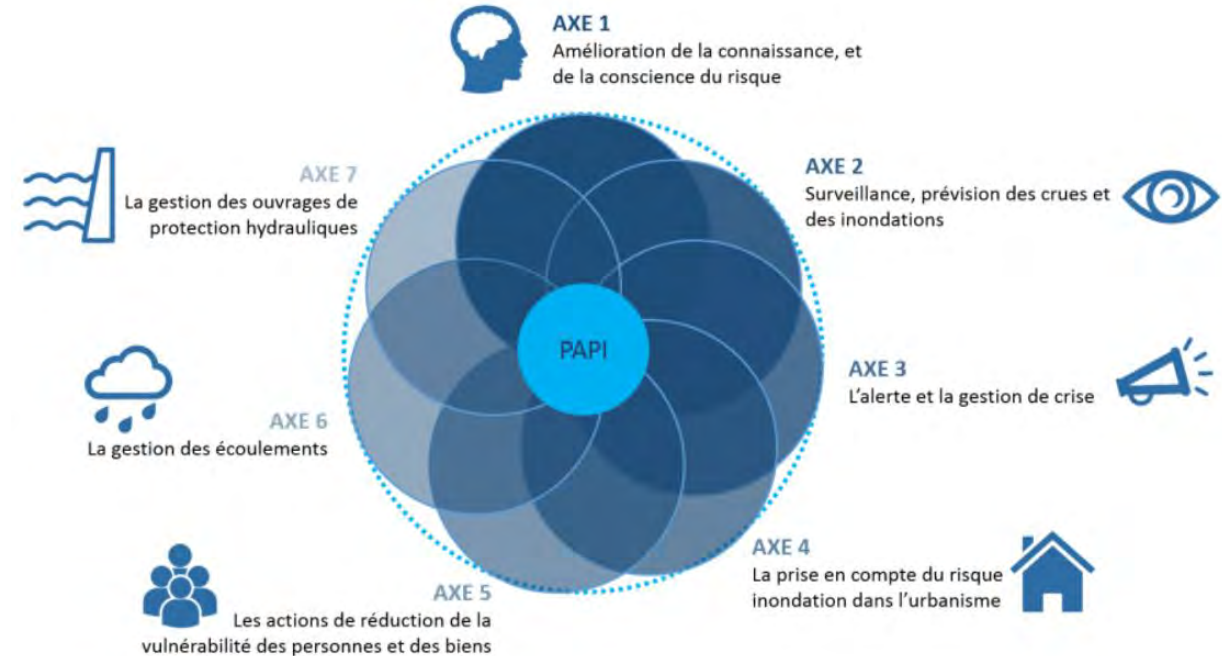
Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé d'actualiser et de poursuivre les actions du PAPI, et a donc pour objectif d'obtenir la labellisation de son nouveau PAPI en 2025.

Dans ce cadre, une démarche de concertation a été lancée afin d'élaborer une stratégie partagée du territoire vis-à-vis du risque inondation. Cette démarche permet également de renforcer la culture du risque du territoire pour améliorer sa capacité à anticiper et faire face aux aléas.

Trois ateliers de concertation ont été organisés :

- Le premier ayant pour but de partager le diagnostic approfondi du territoire & de co-construire la stratégie globale du territoire (31/10/2023)
- Le deuxième ayant pour but de co-construire, à partir de la stratégie globale, les stratégies locales (23/01/2024)
- Le troisième, objet du présent compte-rendu, ayant pour but de partager la stratégie finale du territoire et d'initier la réflexion sur le programme d'actions (11/03/2025)

Le programme d'actions PAPI se décline selon les 7 axes suivants :



Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Le premier atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants en octobre 2023.

Lors de cet atelier, les participants, réunis en groupes de travail, ont travaillé tour à tour sur les différentes **configurations territoriales** rencontrées sur le territoire (littoral urbanisé, littoral non urbanisé, rétro-littoral soumis à inondation & zones de marais).

Chaque configuration était présentée accompagnée des **espaces types** pouvant s'y trouver.

L'objectif pour les participants était de définir des **modes de gestion du risque (associé aux différents aléas)** pour chaque espace type à court, moyen et long terme.

Configurations territoriales

Littoral urbanisé

Littoral non urbanisé

Rétro-littoral soumis à inondation & Marais

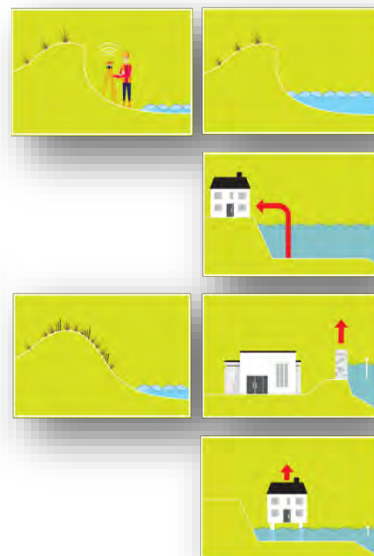
Principaux aléas

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Ruissellement pluvial
Erosion

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Erosion

Remontée de nappe
Débordement de cours d'eau
Rupture d'ouvrage
Ruissellement pluvial

Espaces types rencontrés (enjeux)



Laisser-faire (ou évolution naturelle surveillée)

- Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.

Recomposition territoriale

- Recomposer territoire en mettant les enjeux dans les zones protégées. Décréter la non constructibilité d'une zone.

Protection (active ou alternative)

- Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)












































Adaptation

- Vivre avec le risque. Il peut s'agir de réduire la vulnérabilité de l'existant, ou d'assurer la capacité d'adaptation des nouvelles constructions et infrastructures.

Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Ainsi, le travail de groupe a permis de co-construire les bases de la stratégie territoriale pour chacune des configurations territoriales.

ESPACE TYPES	 <h3>Zones résidentielles diffuses</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>	MODES DE GESTION	 <h3>Adaptation</h3> <p>(Vivre avec le risque. Transformation du bâti, suivi et gestion adaptative des milieux naturels, transformation des activités et des usages)</p> <p>À condition que :</p>
	 <h3>Parcelles agricoles</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>		 <h3>Laisser-faire</h3> <p>(Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou complié à une surveillance du risque.)</p> <p>À condition que :</p>
	 <h3>Port</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>		 <h3>Recomposition</h3> <p>(Réorganisation spatiale du territoire, repli stratégique, rélocalisation des activités, des biens et des personnes)</p> <p>À condition que :</p>
ESPACE TYPES	 <h3>Port</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>	MODES DE GESTION	 <h3>Protection</h3> <p>(Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)</p> <p>À condition que :</p>

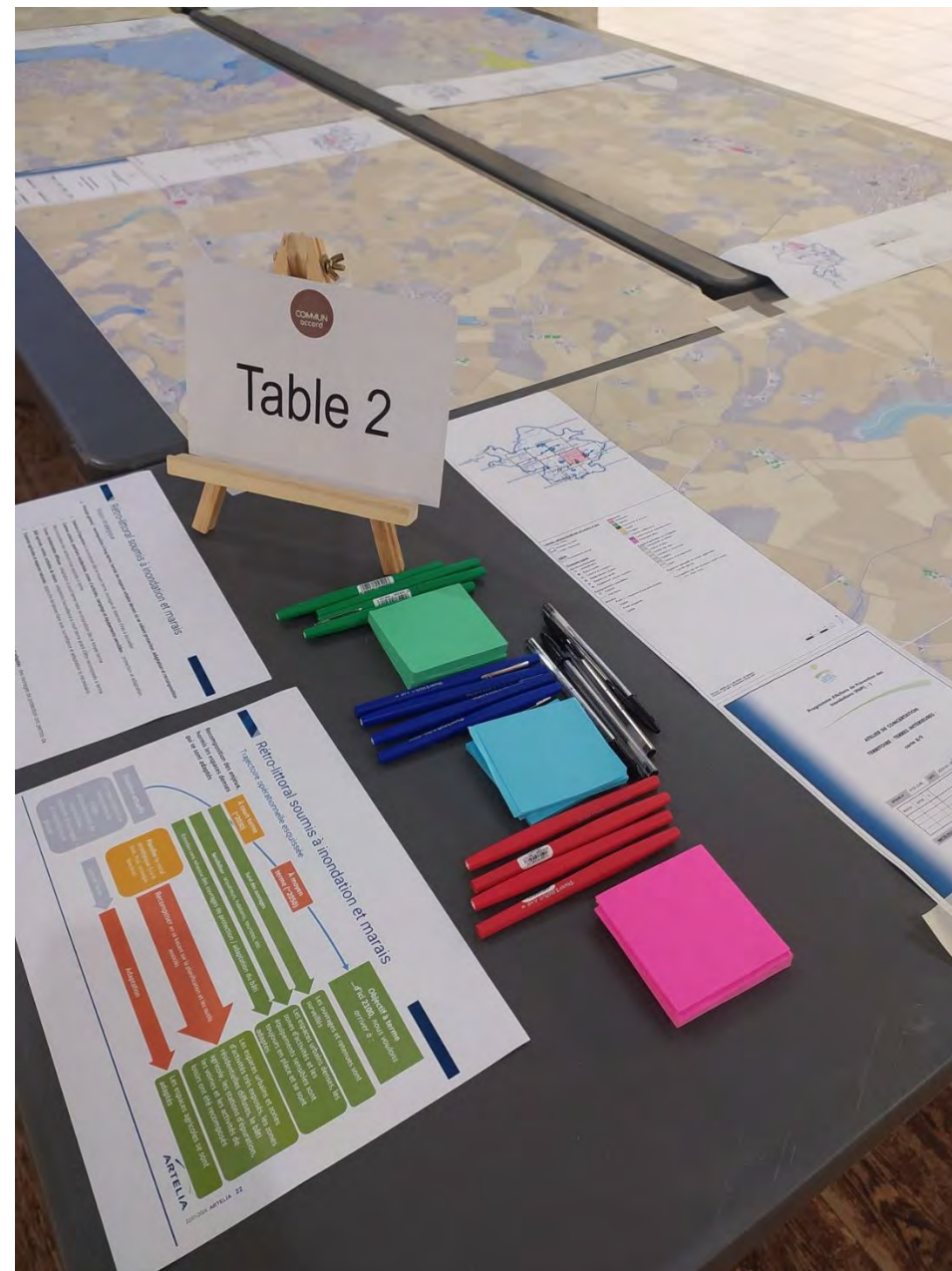
Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>RECIT : les participants ont ciblé les secteurs des Becs et des Mouettes.</p>  Centre-bourg  Quartier résidentiel	<p>RECIT : privilégier la protection et la réduction de vulnérabilité. A court terme, recomposer le territoire par le repli quand c'est nécessaire. (Installation d'un système d'écluse type MOSE comme à Venise au niveau de l'Avénue du vieux Rhône pour une protection de la ville ?)</p>  Protection  Adaptation  Recomposition	 Adaptation  Protection	<p>RECIT : la recomposition à long terme consiste à réfléchir au futur de l'urbanisation, et à sanctuariser dans les documents d'urbanisme les zones non habitables.</p>  Protection  Recomposition
<p>RECIT : les équipements sensibles et stratégiques concernent principalement les moyens de communication. Les participants notent également que les ports sont multiples sur le territoire.</p>  Equipements sensibles et stratégiques  Port	 Protection  Adaptation  Recomposition	 Protection	 Protection
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>  Zones d'activité ou d'intérêt  Station d'épuration	 Adaptation  Recomposition	 Adaptation  Recomposition	 Adaptation  Recomposition
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>  Zones résidentielles diffuses  Camping	 Protection  Adaptation	 Adaptation	 Adaptation
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>  Activités balnéaires	 Protection  Adaptation	 Adaptation	 Adaptation
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>  Routes et parkings	 Protection	 Recomposition	 Recomposition
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>  Voie douce	 Protection	 Recomposition	 Recomposition

Retour sur l'atelier numéro 2 du 23/01/2024

Le deuxième atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants en janvier 2024.

Lors de cet atelier, les participants ont pris connaissance de la **stratégie globale** de gestion du risque inondation définie pour le territoire sur la base des modes de gestions identifiés lors du premier atelier.

Les participants ont ensuite été réunis en groupes de travail, et ont travaillé sur des cartographies détaillées du territoire afin d'y localiser les modes de gestion à adopter, c'est-à-dire de **spatialiser les orientations de la stratégie globale afin de décliner des stratégies dites « locales »**.



Ainsi les participants devaient en deux temps :

1/ Prendre connaissance de la proposition stratégique élaborée pour les espaces types de la configuration territoriale en répondant à la question n°1 : « *Pour chacune des configurations territoriales, dessinez les modes de gestion à 2030, 2050 et 2100 de chacun des espaces types en entourant les périmètres ?* »

2/ Réaliser un travail d'approfondissement cartographique en répondant à la question n°2 : « *Précisez les modes de gestion, les mesures opérationnelles et / ou les points d'attention pour mettre en œuvre cette stratégie ?* »

Rappel des différents modes de gestion existants :

Plusieurs modes de gestion existent pour élaborer une stratégie à court, moyen et long terme. Ils se répartissent en trois familles : protéger, adapter ou recomposer. Il est également possible de laisser-faire, c'est-à-dire de ne pas toucher à l'existant.

// PROTÉGER

Objectif : maintenir le territoire tel qu'il est aujourd'hui.

// ADAPTER

Objectif : accompagner la transformation des enjeux du territoire là où ils se trouvent aujourd'hui (habitat, activités, espaces naturels) pour les rendre plus résilients.

// RECOMPOSER

Objectif : réorganisation spatiale du territoire face à l'évolution des risques côtiers, repli stratégique.

La légende ci-dessous, résume les différents modes de gestion ou d'actions employés dans la configuration choisie.

Les modes de gestion :



Recomposition



Adaptation



Protection (ouvrages)

Cartons (post-it) de couleur :



Recomposition



Adaptation



Protection

Les échéances :



Échéance 2030



Échéance 2050



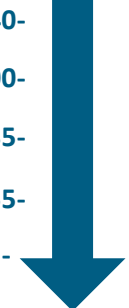
Échéance 2100

Retour sur l'atelier numéro 2 du 23/01/2024 – Exemple de rendu



Principe de l'atelier numéro 3

L'atelier 3 a réuni près de 30 participants et s'est déroulé selon l'agenda suivant :

- 
- 18h40- 1. Rappels du contexte du PAPI ~10'
 - 19h00- 2. Présentation de la stratégie globale ~10'
 - 19h35- 3. Appropriation des stratégies locales du PAPI ~5'
présentation + 30' appropriation
 - 20h55- 4. Amorce du programme d'actions (temps participatif) ~80'
 - 21h- 5. Conclusion & prochaines étapes ~5'

Deux temps de travail ont été mis en place :

- Un premier temps en tables rondes pendant lequel les participants ont pu s'approprier les cartographies présentant les stratégies locales du territoire
- Un deuxième temps également en tables rondes (avec rotation des groupes entre toutes les tables) pendant lequel les participants ont proposé des idées d'actions pour le programme d'actions du PAPI

Appropriation des stratégies locales

TEMPS 1



30min

Avez-vous des questions ? Des remarques sur les éléments présentés ?

- 3 tables regroupant les différents secteurs à enjeux
- Pour chaque secteur à enjeu, vous disposez de la carte représentant la stratégie locale
- Déambulation libre entre les tables, l'idéal étant de voir l'ensemble des secteurs
- Des feuilles sont à disposition pour noter vos commentaires

Temps participatif – Travail sur le programme d'actions

TEMPS 2

4 axes de travail à approfondir = 4 tables

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (études, sensibilisation, culture du risque, communication...)

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

La question posée : « Quelles actions envisageriez-vous pour répondre à l'objectif de chacun de ces axes ? »

Chaque groupe traite un axe (15 min), puis une rotation est opérée de sorte qu'à la fin du processus, tous les groupes ont été invités à réfléchir sur les 4 axes proposés.



Groupes de ~8 personnes



60 min

Table n°1 / Axe n°1 :
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Table n°2 / Axe n°3 :
Alerte et gestion de crise

Table n°4 / Axe n°5 :
Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Table n°3 / Axe n°4 :
Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie

Les participants se sont approprié les stratégies locales déclinées sur la base de la stratégie globale et du travail effectué lors du deuxième atelier de concertation.

Ils ont apporté quelques précisions/remarques sur certains secteurs.

A noter que le deuxième atelier de concertation avait permis aux participants de travailler sur l'ensemble des aléas y compris les risques littoraux tels que l'érosion côtière.

Néanmoins, cet aléa n'est pas repris dans la stratégie du PAPI car il fera l'objet de la **stratégie de gestion du trait de côte**, qu'il est prévu de lancer d'ici 2026 sur le territoire.

TABLE 1
Côte Nord
Secteurs 1 et 2

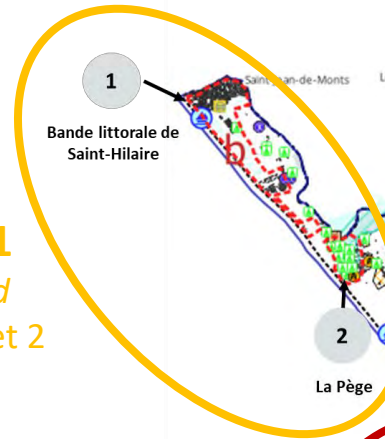
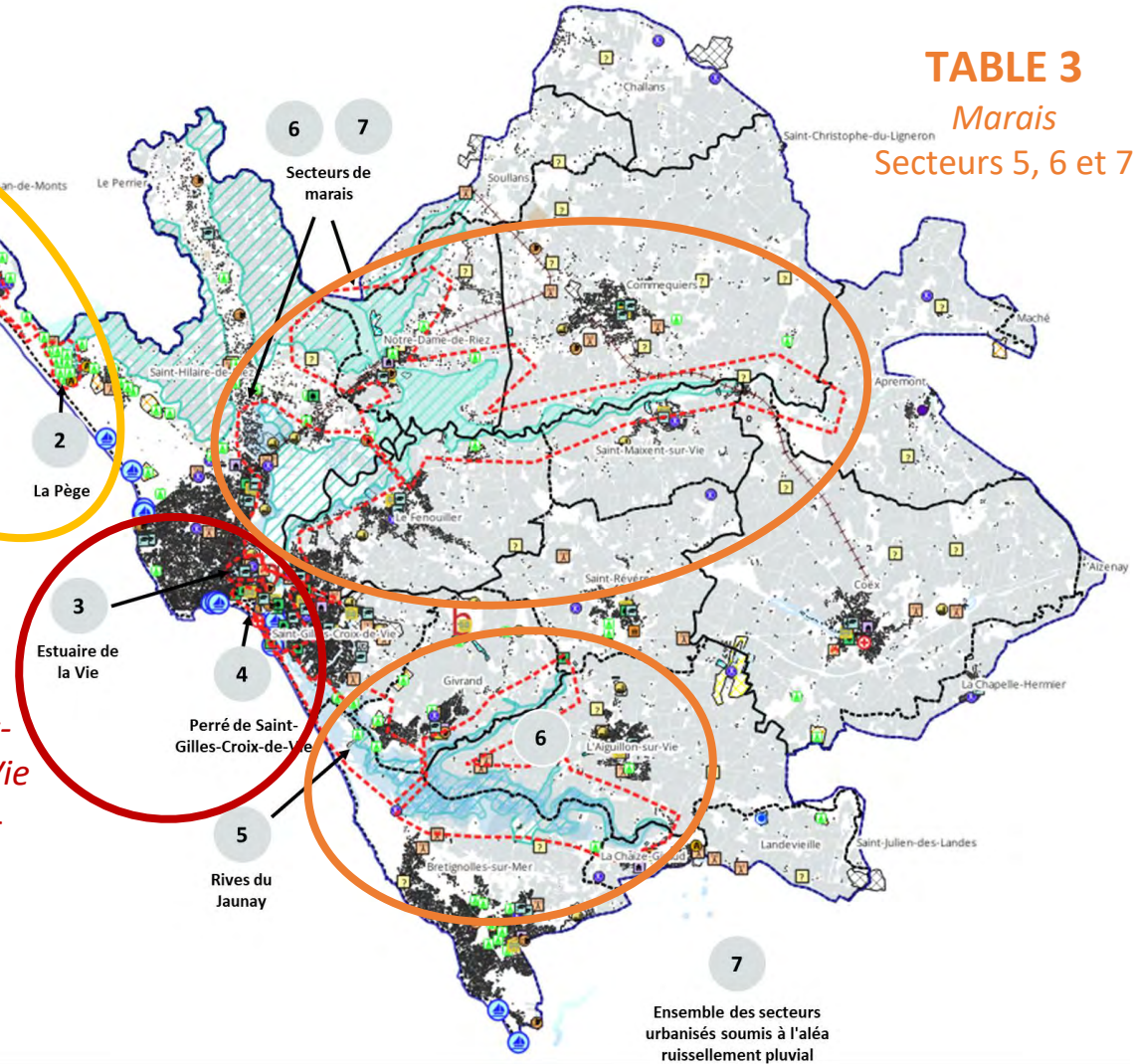


TABLE 2
Centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Secteurs 3 et 4

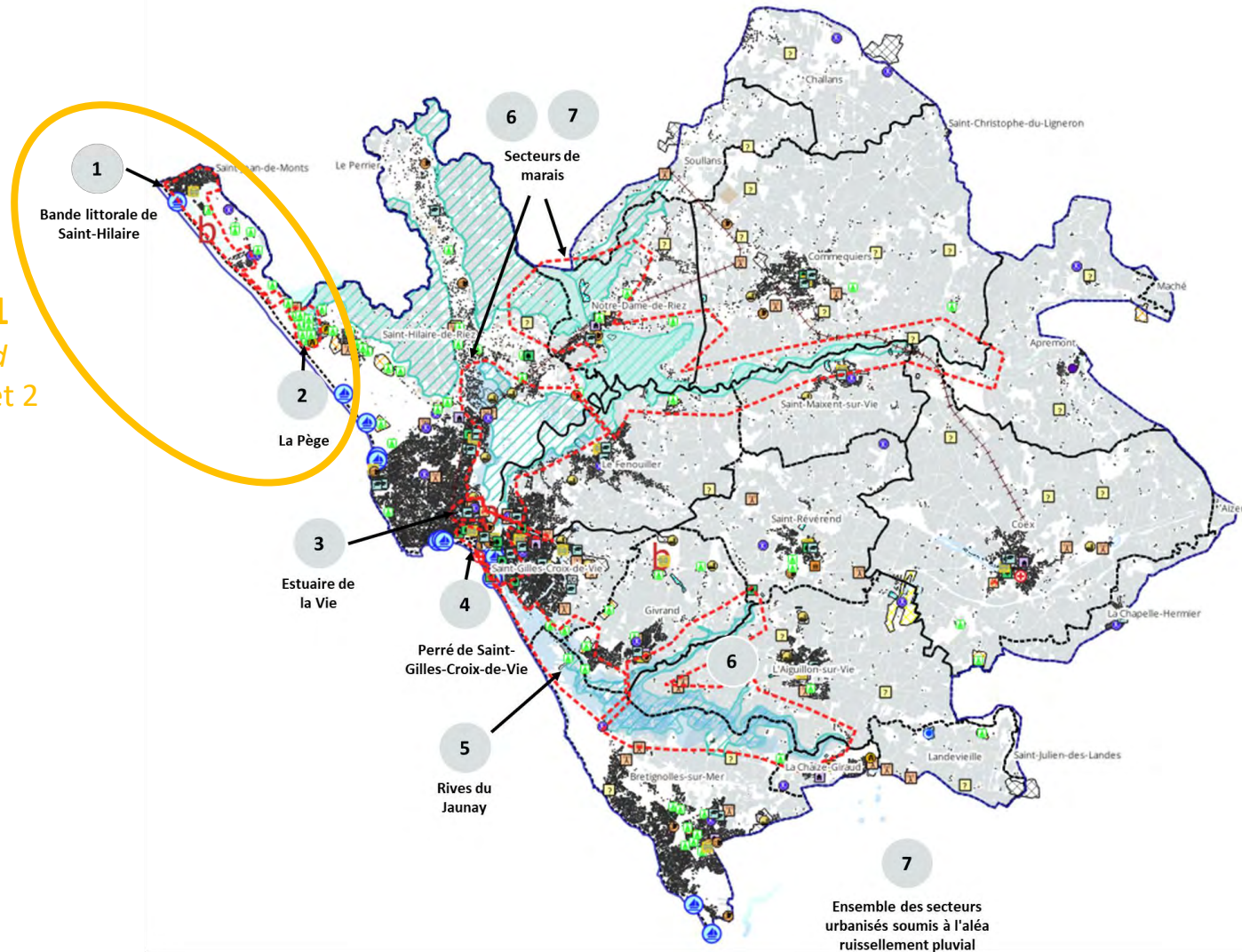


TABLE 3
Marais
Secteurs 5, 6 et 7



Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie

TABLE 1
Côte Nord
Secteurs 1 et 2



Stratégie PAPI → Modes de gestion sur ce secteur : les modes liés à l'aléa érosion seront abordés dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte. Protection active sur la Pège à court terme. A moyen et long terme, privilégier la recomposition.

Remarques des participants :

- Pège/Becs et Demoiselles : sujet sur le risque de remontée de nappes à prendre en compte
- La Pège : double aléa car submersion + inondation provenant du rétro-littoral

Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie

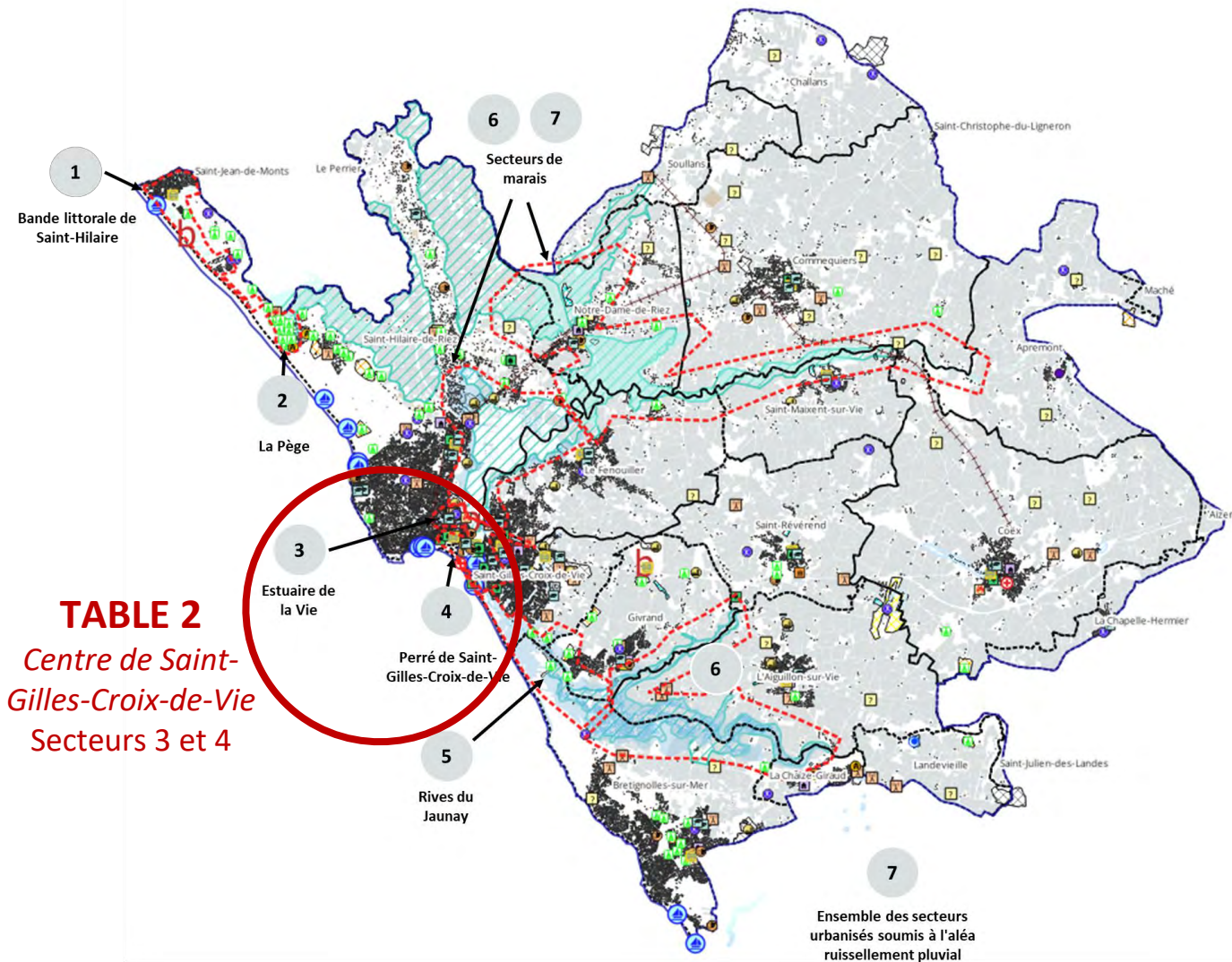


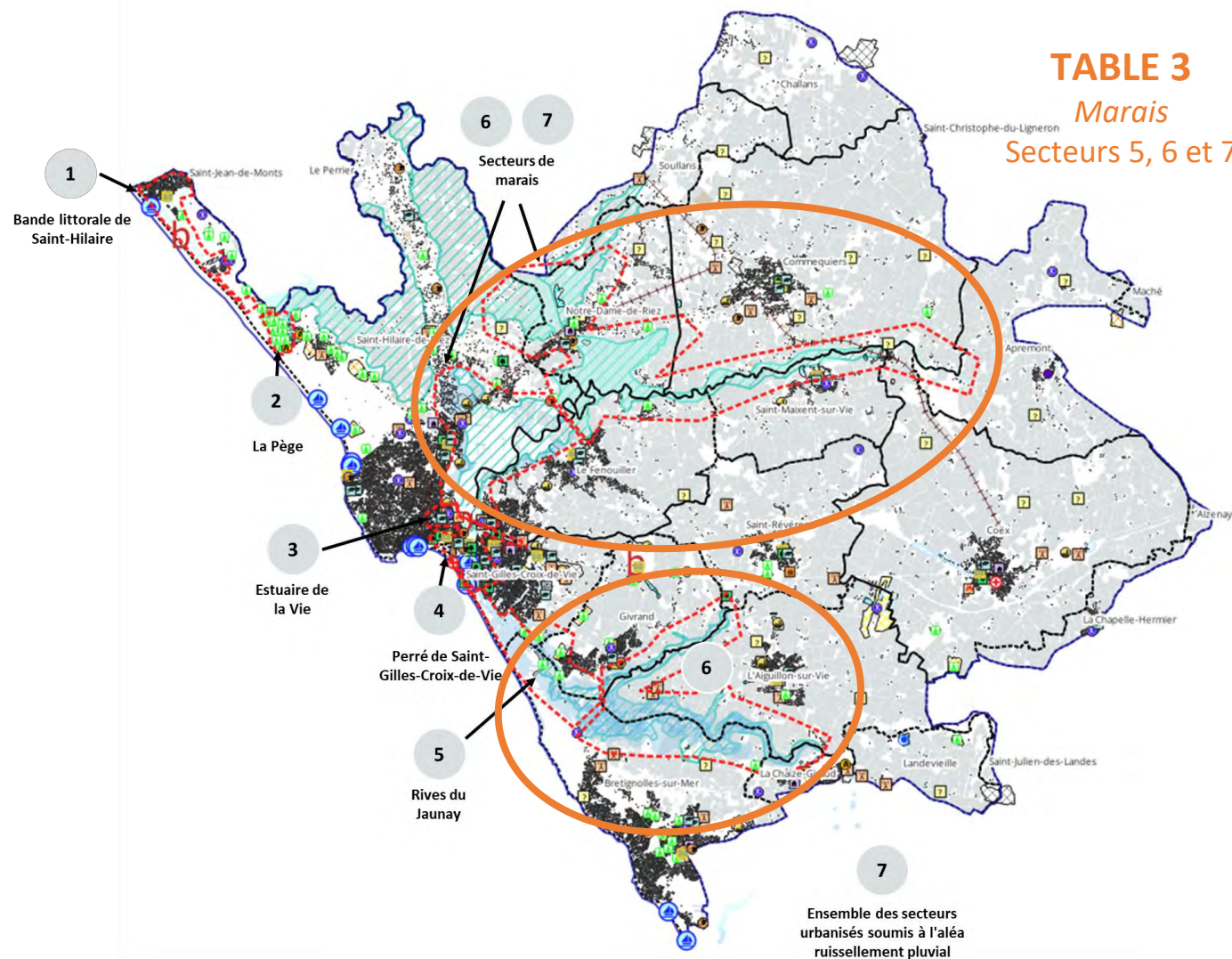
TABLE 2
Centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Secteurs 3 et 4

Stratégie PAPI → Modes de gestion sur ce secteur : protection active et adaptation ; recomposition territoriale à étudier au cas-par-cas dès le court terme

Remarques des participants :

- *Gestion des écluses à optimiser pour réguler les niveaux d'eau*
- *Dispositif de protection inspiré du système MOSE de Venise (parois mobiles escamotables) ?*

Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie



Stratégie PAPI → Modes de gestion sur ce secteur : adaptation et recomposition des enjeux les plus vulnérables ; mise en place de protections alternatives type zones tampons

Remarques des participants :

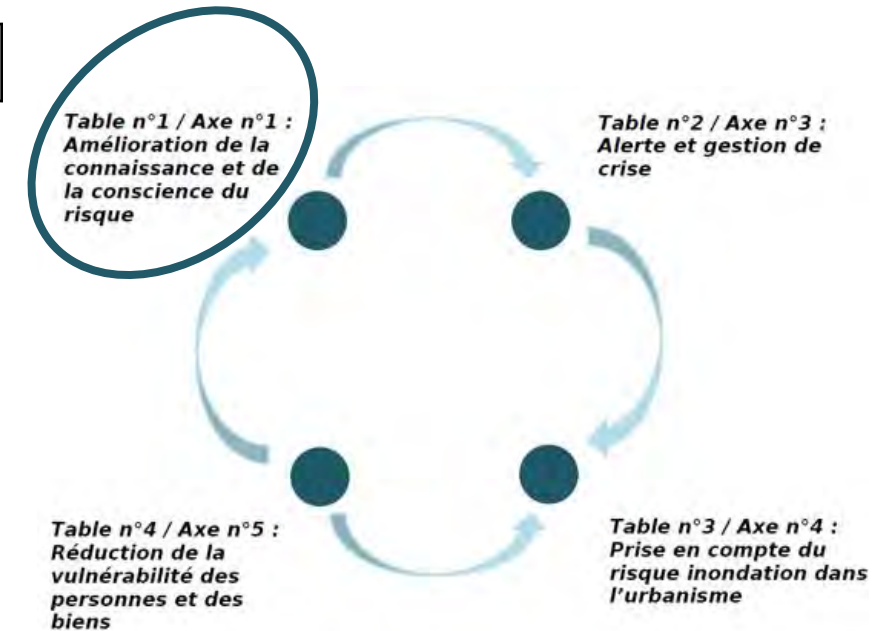
- Réguler le niveau d'eau dans le Marais de la Vie en gérant la vidange du Marais de Soullans
- Marais de Baisse : cumul de l'aléa remontée de nappe (jusqu'à 2,5 m de niveau d'eau atteint) + niveaux d'eau dans le marais
 - Peu de données mais connaissance locale de l'aléa (maraîchers)

Synthèse du Temps 2 – Propositions d’actions

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Renforcer la sensibilisation du grand public :**
 - Pédagogie dès le plus jeune âge en milieu scolaire
 - Formats atteignant le plus grand nombre : conférences grand public, site internet, panneaux, magazine municipal, réunion publique...
 - Rencontres à l’échelle des quartiers et communication sur le risque lors de l’accueil de nouveaux arrivants
 - Communication via affichage sur les sites touristiques, dont campings
- **Privilégier des formats innovants pour l’information et la sensibilisation :**
 - Mise en place d’un plan pluriannuel de sensibilisation ciblant une thématique par an (avec production finale d’un livret/ »flyer »)
 - Création d’une exposition itinérante
 - Spots de sensibilisation dans les cinémas locaux
 - Mises en situation via simulations en réalité virtuelle (avec vision 3D du niveau d’eau)
 - Création d’une application dédiée à l’explication et au suivi des risques
 - Organisation d’expositions/événements dédiés dans des endroits stratégiques (ex : Villa Grosse Terre)
- **Adapter les messages communiqués pour mieux refléter la réalité du risque et l’impact du dérèglement climatique :**
 - Matérialisation des modifications du trait de côte par des photos/panneaux avant/après
 - Installation de bornes « niveau d’eau/échéance temporelle » pour montrer l’impact du dérèglement climatique
 - Amélioration de la lisibilité des repères de Xynthia
- **Former les acteurs de l’immobilier :**
 - Diffusion de l’information sur le risque aux acteurs de l’immobiliers/promoteurs/notaires (réunions de formation, livret)
- **Améliorer la connaissance du risque :**
 - Connaissance sur la protection/préservation des marais : étude de l’incidence de l’ouverture des barrages en cas de submersion



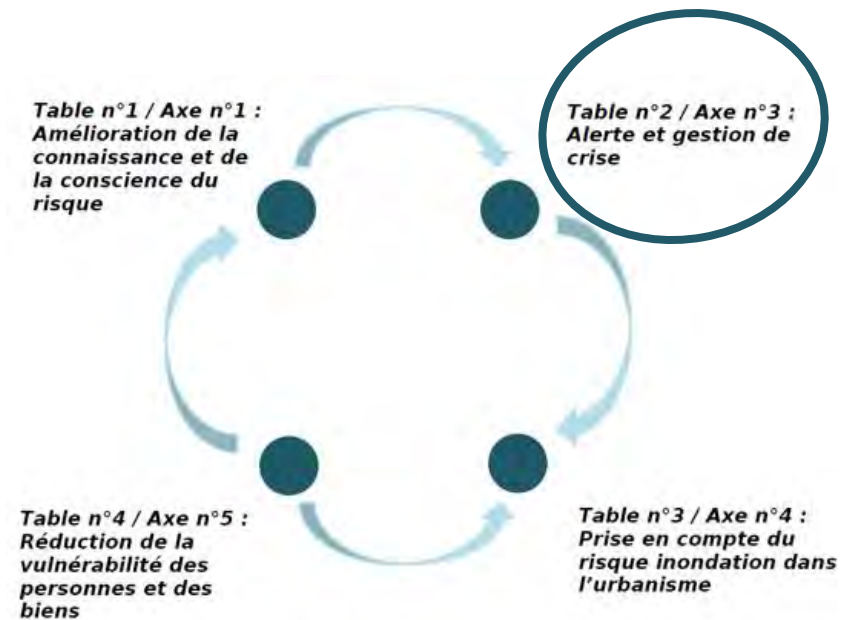
Synthèse du Temps 2 – Propositions d'actions

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Sur ce volet, les participants ont souligné qu'un certain nombre d'actions pourront être portées par le **PICS** en cours d'élaboration, avec un enjeu fort de **communiquer autour de ce PICS afin de s'assurer de son appropriation par l'ensemble des acteurs**.

En plus de cet enjeu autour du PICS, les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Mettre en place une pédagogie de la gestion de crise (en lien avec l'axe 1) :**
 - Organisation de sessions d'information par secteur et par aléa, ciblées sur la zone et l'aléa concernés
- **S'assurer de la fluidité de la communication en cas de crise :**
 - Mise à jour de la liste des contacts du système d'alerte téléphonique
 - Acquisition de téléphone satellitaires
- **Mettre en place une gestion des marais en cas de crise :**
 - Ouverture des prises d'eau en marais salé lors des événements exceptionnels
 - Idem pour les ouvrages à la mer (écluses)
- **Mettre en place un suivi météorologique local & donner la possibilité à chacun d'être informé de ce suivi**



Synthèse du Temps 2 – Propositions d'actions

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec les cartographies de risques :**
 - Rendre inconstructibles les terrains à bâtir lorsque le risque à moyen/long terme est avéré
 - Intégrer les dernières connaissances sur les emprises concernées par le risque
- **Intégrer dans les orientations d'aménagement des espaces permettant la résilience face au risque inondation :**
 - Trames vertes et bleues, zones tampons, bassins d'orage, etc.
 - Fixer des valeurs/seuils de perméabilité à la parcelle
- **Prendre en compte des scénarios plus « pessimistes » dans les zonages et choix d'aménagement :**
 - Tenir compte de l'évènement de période de retour centennale
 - Utiliser le scénario « moyen » comme scénario de référence
- **Rendre plus visible le risque pour les acheteurs/constructeurs :**
 - Au-delà des informations portant sur le zonage, information sur les impacts du risque sur le bien y compris en tenant compte du dérèglement climatique
 - Indiquer, dans l'acte notarié, l'historique des aléas ayant touché le terrain/bien concerné
 - Mettre à disposition un formulaire dédié avant validation du permis de construire pour informer sur les risques
- **Prévoir des étages/espaces refuges dans les constructions (neuves ou existantes) & quartiers :**
 - Systématiser les constructions avec un étage
 - Obliger la mise en place d'une zone refuge à l'étage des bâtiments
 - Envisager la mise en place d'une zone refuge par secteur/quartier

Table n°1 / Axe n°1 :
Amélioration de la
connaissance et de
la conscience du
risque

Table n°2 / Axe n°3 :
Alerte et gestion de
crise

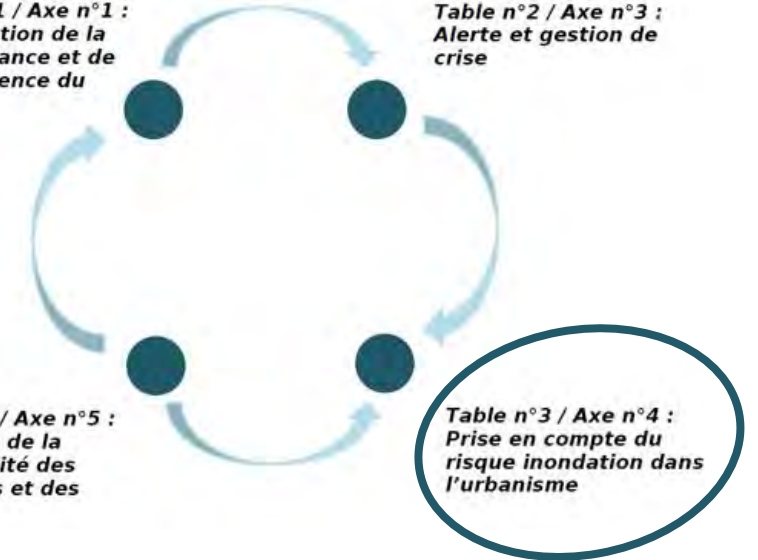


Table n°4 / Axe n°5 :
Réduction de la
vulnérabilité des
personnes et des
biens

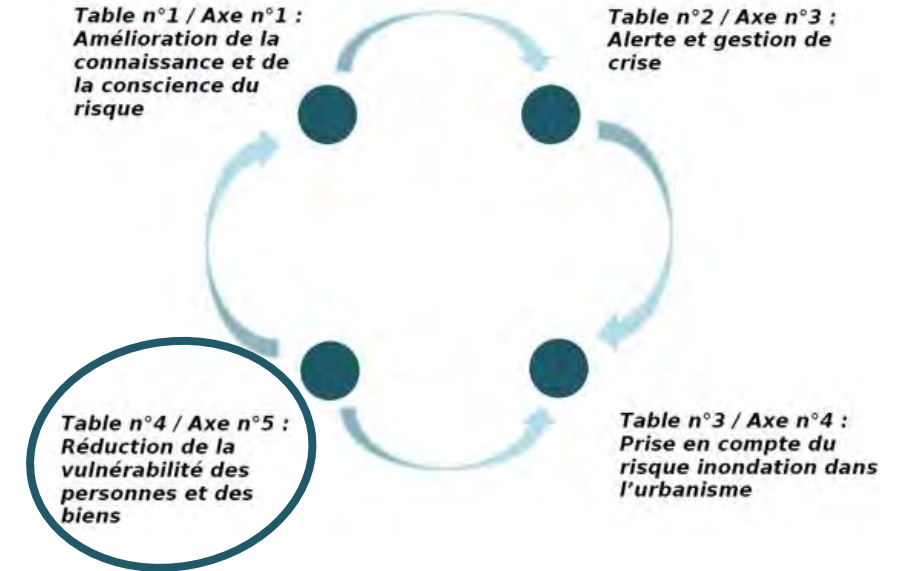
Table n°3 / Axe n°4 :
Prise en compte du
risque inondation dans
l'urbanisme

Synthèse du Temps 2 – Propositions d'actions

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Aménager le territoire en vue de réduire sa vulnérabilité :**
 - Créer des zones tampons en amont des zones urbanisées, et des talus sur les secteurs agricoles
 - Surélever les équipements sensibles au-delà du seuil de vulnérabilité & stocker les produits dangereux dans des cuves étanches surélevées
 - Poursuivre l'adaptation des bâtiments : mise en place de portes étanches, clapets anti-retour, batardeaux...
 - Mettre en place des dispositifs de gestion/évacuation des eaux pluviales : pompes de relevage, groupes électrogènes...
 - Organisation de sessions d'information par secteur et par aléa, ciblées sur la zone et l'aléa concernés
- **Relancer les diagnostics de vulnérabilité :**
 - Relancer la communication sur les aides proposées pour les diagnostics de vulnérabilité et le montage de dossiers de demande de subvention
 - Imposer le diagnostic de vulnérabilité dans les actes notariaux



La suite du projet...

Les prochaines étapes d'élaboration du PAPI consisteront à **élaborer un programme pluriannuel d'actions** pour la période 2026-2032, en déclinant chaque action sous forme d'une fiche action dédiée, indiquant les **modalités de réalisation et le plan de financement**.

Ce programme d'actions intégrera les propositions des participants pour les quatre axes travaillés lors de l'atelier, en les croisant avec des considérations technico-financières.

Il intégrera également des actions sur les autres axes du PAPI, plus techniques.

Il aura notamment pour but de définir les études et travaux à mener pour assurer la résilience du territoire face au risque inondation.

